

**Budget principal et budgets annexes**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Rapport de présentation**

---

<b>1</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Les résultats budgétaires 2020.....</b>	<b>5</b>
1.1.1	Vue d'ensemble par section.....	5
1.1.2	Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre .....	6
1.1.1.1	Section de fonctionnement .....	6
1.1.1.2	Section d'investissement .....	7
1.1.3	Les domaines d'intervention en investissement.....	8
<b>1.2</b>	<b>Indicateurs de la situation financière .....</b>	<b>9</b>
1.2.1	Evolution des comptes administratifs : .....	9
1.2.2	Mode de financement des investissements.....	11
<b>1.3</b>	<b>Des ressources de la CAN impactées partiellement en 2020.....</b>	<b>12</b>
1.3.1	La fiscalité perçue par la CAN.....	12
1.3.2	Les produits tarifaires.....	14
1.3.3	L'emprunt.....	15
1.3.4	La dotation globale de fonctionnement.....	16
<b>1.4</b>	<b>Des charges de fonctionnement contraintes, laissant peu de marges de manœuvres ....</b>	<b>17</b>
1.4.1	L'impact de la crise sanitaire .....	17
1.4.2	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 17,465 M€ (-4,27% par rapport à 2019, soit -0,779 M€) .....	17
1.4.1.1	Les énergies (1,896 M€).....	18
1.4.1.2	L'entretien du patrimoine (2, 662 M€).....	18
1.4.1.3	La gestion du service commun des ateliers mécaniques (1,434 M€) .....	19
1.4.1.4	Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4, 933 M€).....	19
1.4.1.5	Les autres grands postes (3,068 M€) du chapitre 011 :.....	20
1.4.3	Les charges de personnel (chapitre 012) : <b>28,799 M€</b> (+3,44% par rapport à 2019, soit +0,957 M€) .....	21
1.4.5	Les atténuations de produits (chapitre 014) : <b>24,773 M€</b> (-12,77% par rapport à 2019, soit -3,626 M€) .....	22
1.4.6	Les subventions et participations (chapitre 65) : <b>8,530 M€</b> (+4,246 M€) .....	22
<b>2</b>	<b>– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
<b>2.1</b>	<b>Budget assainissement .....</b>	<b>24</b>
2.1.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement : .....	25
2.1.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement : .....	25
2.1.3	Synthèse de la section d'investissement.....	26
<b>2.2</b>	<b>Budgets eau potable.....</b>	<b>27</b>
2.2.1	Budget EAU sous gestion régie directe (SEV) .....	27
2.2.1.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement .....	28
2.2.1.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement .....	28
2.2.1.3	Synthèse de la section d'investissement .....	29
2.2.2	Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC) .....	29
2.2.1.4	Synthèse des principales recettes de fonctionnement : .....	30
2.2.1.5	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement : .....	30
2.2.1.6	Synthèse de la section d'investissement : .....	30
<b>2.3</b>	<b>Budget transports .....</b>	<b>31</b>
2.3.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement : .....	32
2.3.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement .....	32
2.3.3	Synthèse de la section d'investissement : .....	33
<b>2.4</b>	<b>Synthèse des résultats 2020 des autres budgets.....</b>	<b>33</b>
2.4.1	Zones d'activités économiques .....	33
2.4.2	Immobilier d'entreprises.....	33
2.4.3	Activités assujetties à TVA.....	34

2.4.4	Energies renouvelables .....	35
<b>3</b>	<b>– LA GESTION DE LA DETTE.....</b>	<b>36</b>
<b>3.1</b>	<b>La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE) .....</b>	<b>36</b>
<b>3.2</b>	<b>la gestion active de la dette .....</b>	<b>37</b>
<b>4</b>	<b>– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>38</b>
<b>4.1</b>	<b>Les garanties d’emprunts.....</b>	<b>38</b>
<b>4.2</b>	<b>Les détentions de parts en capital.....</b>	<b>39</b>
<b>4.3</b>	<b>Les engagements envers les établissements publics fonciers .....</b>	<b>40</b>
<b>4.4</b>	<b>Les subventions de fonctionnement.....</b>	<b>40</b>
<b>4.5</b>	<b>Les subventions d’équipement versées .....</b>	<b>41</b>
<b>4.6</b>	<b>Les délégations de service public .....</b>	<b>42</b>
<b>4.7</b>	<b>Les concessions publiques d’aménagement.....</b>	<b>43</b>

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2020 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière du budget principal
- II – Analyse financière des budgets annexes
- III – La gestion de la dette
- IV – Les autres engagements financiers

# 1 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux ci-après retracent les données financières de 2015 à 2020.

## 1.1 LES RESULTATS BUDGETAIRES 2020

### 1.1.1 Vue d'ensemble par section

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	89 117 265,78
<b>Dépenses totales</b>	<b>89 117 265,78</b>
Recettes de l'exercice	97 110 101,97
Excédent reporté 2019	10 031 248,20
<b>Recettes totales</b>	<b>107 141 350,17</b>
<b>D'où un excédent au 31/12/2020 de :</b>	<b>18 024 084,39 €</b>
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	41 321 066,88
Déficit reporté 2019	14 065 191,05
<b>Dépenses totales</b>	<b>55 386 257,93</b>
Recettes de l'exercice	30 742 487,76
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	10 409 331,67
<b>Recettes totales</b>	<b>41 151 819,43</b>
<b>D'où un résultat comptable au 31/12/20</b>	<b>-14 234 438,50 €</b>
<b>Soit un excédent global de clôture de</b>	<b>3 789 645,89 €</b>

contre 6 375 388,82 € en 2019

La CAN connaît un fort accroissement de ses investissements ces dernières années. Pour les financer, elle combine sa stratégie de consommation prioritaire des excédents, et la mobilisation d'emprunts.

## 1.1.2 Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre

La Communauté d'Agglomération vote son budget par chapitre. Il est présenté ci-dessous les montants 2020 réalisés avec le taux de consommation des crédits votés.

### 1.1.1.1 Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	60 216	77 414	128,56%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	8 657 623	7 768 278	89,73%
73	IMPOTS ET TAXES	68 283 573	68 668 088	100,56%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 987 567	17 913 344	99,59%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	153 205	157 295	102,67%
76	PRODUITS FINANCIERS	20 800	20 704	99,54%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 215	86 845	137,38%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000	0	0,00%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95 326 199</b>	<b>94 691 968</b>	<b>99,33%</b>
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 082 465	2 418 134	78,45%
002	EXCEDENT REPORTE	10 031 248		
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>108 439 912</b>	<b>97 110 102</b>	<b>89,55%</b>

L'objectif de la collectivité est de réaliser 100% des prévisions de recettes pour répondre au principe comptable de prudence mais surtout, assurer à l'Assemblée que les dépenses votées et exécutées seront toujours couvertes par des recettes.

En 2020, les fermetures d'équipements liées à la crise sanitaire à laquelle a dû faire face la collectivité ont réduit significativement les recettes liées aux produits des services tarifés. Les impacts sur la fiscalité n'ont pas encore eu lieu en 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 012 069	17 465 485	91,87%
012	CHARGES DE PERSONNEL	29 242 686	28 798 787	98,48%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	24 773 295	24 773 295	100,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	0		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 087 578	8 530 293	93,87%
66	CHARGES FINANCIERES	1 211 000	1 065 889	88,02%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 224 022	1 124 838	91,90%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>84 550 650</b>	<b>81 758 587</b>	<b>96,70%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 279 007		
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 610 255	7 358 679	96,69%
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>108 439 912</b>	<b>89 117 266</b>	<b>82,18%</b>

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 96,70%.

Si ce taux souligne une maîtrise globale du dimensionnement des besoins de la collectivité, il doit faire l'objet d'une analyse plus fine pour évaluer les marges de progrès. Près de 1,500 M€ de prévisions au chapitre 011 n'ont pas été consommées et 0,450 M€ au chapitre 012 (contre 0,650 M€ en 2019).

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (16,279 M€) à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution. Sa concrétisation se réalise au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant selon les besoins constatés.

### 1.1.1.2 Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
024	PRODUITS DES CESSIONS	0		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 091 762	13 223 369	65,81%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 946 615	2 986 331	60,37%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	22 829 473	16 120 000	70,61%
204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	0	19 674	100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		8 553	100,00%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	6 077 575	703 741	11,58%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	228 677	9 031	3,95%
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54 174 102</b>	<b>33 070 699</b>	<b>61,05%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 279 007		
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 610 255	7 358 679	96,69%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	722 524	722 442	99,99%
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>78 785 887</b>	<b>41 151 819</b>	<b>52,23%</b>

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 61,05%.

Ce taux est généralement corrélé à celui des dépenses d'investissement, mais il dépend également du délai d'instruction et d'encaissement des subventions et du FCTVA (pour le FCTVA 5,973 M€ restent à encaisser au 31/12/2020). Le budget principal a encaissé des emprunts à hauteur de 15,000 M€ en 2020 au chapitre 16.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%	
Dépenses d'équipement	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 950 000	4 581 259	92,55%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 316 856	1 292 634	38,97%
	204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	3 290 402	2 759 103	83,85%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 828 752	4 149 265	35,08%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 060 308	1 951 753	48,07%
	27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	6 858 142	2 983 055	43,50%
	20150001	REQUALIFICATION VOIRIE ZAE	3 064 402	2 741 332	89,46%
	20160001	CONSERVATOIRE DE NIORT	350 705	345 186	98,43%
	20160002	MEDIATHEQUE P MOINOT	5 454 500	5 238 531	96,04%
	20160003	PISCINE PRE LEROY	8 000 000	6 350 810	79,39%
	20160004	AP/CP PLH	2 925 400	2 272 681	77,69%
	20170002	PACT 1	1 430 000	1 311 369	91,70%
	20180001	DECHETTERIE DE SOUCHE	230 500	87 277	37,86%
	20180002	PACT 2	2 100 000	1 757 496	83,69%
	20190001	CENTRE MULTIACTIVITES DU VALLON D'ARTY	350 000	0	0,00%
	20190002	NOUVELLE DECHETTERIE DE BESSINES	200 000	0	0,00%
	20200001	NOUVEAU STADE COMPLEXE VV	1 000 000	0	0,00%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	1 005 000	5 000	0,50%
	4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	500 740	353 737	70,64%
	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60 915 708</b>	<b>38 180 490</b>	<b>62,68%</b>
	040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 082 465	2 418 134	78,45%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	722 524	722 442	99,99%
	001	DEFICIT REPORTE	14 065 191		
	<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>78 785 887</b>	<b>41 321 067</b>	<b>52,45%</b>

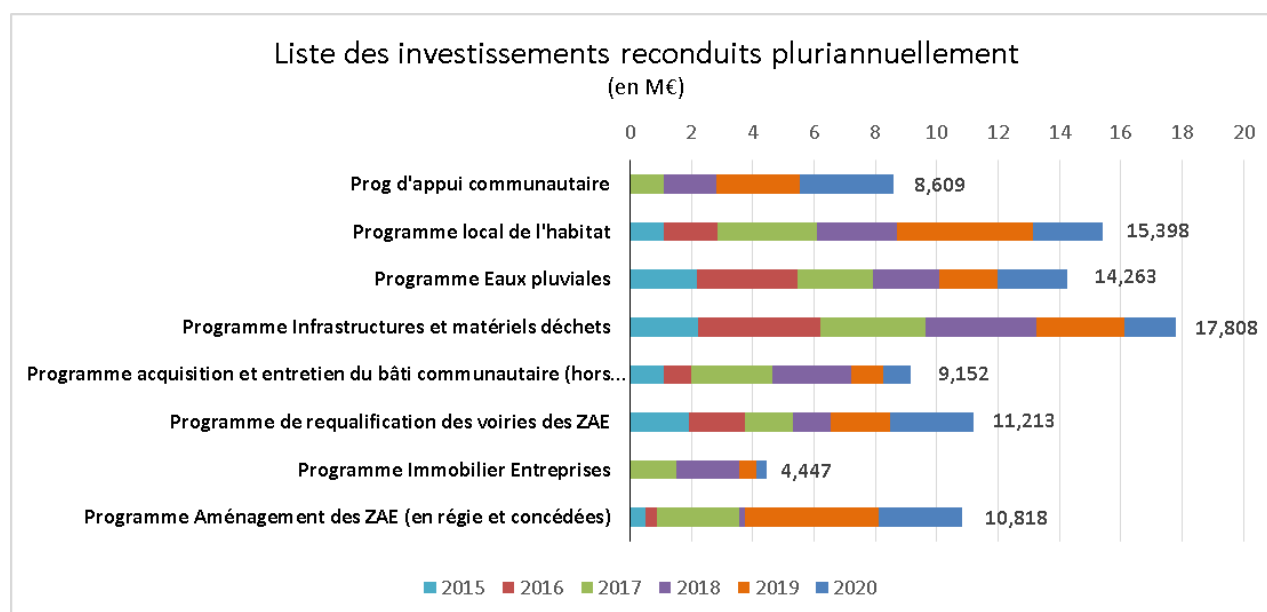
Le volume des dépenses d'équipements s'élève à 33,240 M€ (contre 34,396 M€ en 2019), soit 61,04% des crédits inscrits. Il s'agit du maintien d'un montant historiquement élevé marquant le rôle de la CAN dans l'investissement public du territoire.

### 1.1.3 Les domaines d'intervention en investissement

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2020 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **3,069 M€** (PACT - Chapitres budgétaires 2017002 et 2018002)
- Du soutien à l'habitat (PLH) pour **2,273 M€** (Chapitre budgétaire 20160004)
- Du traitement des eaux pluviales pour **2,285 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour **1,690 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- De l'acquisition et entretien du patrimoine bâti pour **0,885 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- De la requalification de voirie des ZAE pour **2,741 M€** (Chapitre budgétaire 20150001)
- Des réhabilitations des équipements culturels (CRD ; Médiathèque Moinot ; Piscine Pré Leroy) pour **11,935 M€** (Chapitres budgétaires 20160001/20160002/20160003)
- Du déploiement de la fibre pour **1,616 M€** (Chapitre budgétaire 204)
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **0,809 M€** (Chapitres 20/21/23)

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision pluriannuelle des investissements récurrents depuis 2015 :



La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.



Au 31/12/2020, 6 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

- 1- Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€)
- 2- La réhabilitation du Conservatoire Auguste Tolbecque 2017-2020 (4,800 M€).
- 3- Le Programme d'appui communautaire au territoire 2016-2018 (6,000 M€).
- 4- Le Programme d'appui communautaire au territoire 2018-2020 (6,000 M€).
- 5- La réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot 2017-2021 (13,000 M€)
- 6- La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (20,000 M€)

L'autorisation de programme concernant la réhabilitation du Conservatoire Du Guesclin a pris fin au 31/12/2020 pour un montant final de 4,782 M€, respectant l'engagement de l'Assemblée qui était de 4,800 M€.

Les montants des deux derniers projets ont connus des évolutions d'enveloppe budgétaire lors de la séance du vote du budget primitif 2021. L'autorisation de programme de la réhabilitation Pierre Moinot s'élève désormais à 13,500 M€, celle de la piscine Pré-Leroy à 22,500 M€.

A ce jour, les échéanciers prévisionnels des autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante :

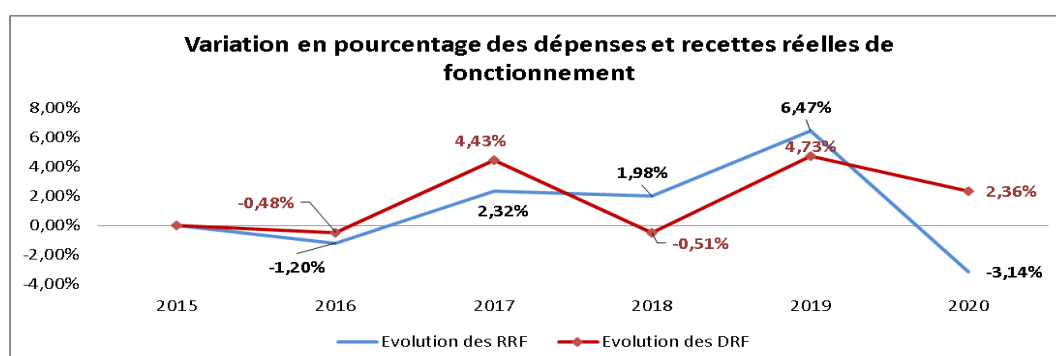
Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	Echéancier des crédits de paiements					Prév. 2021	Prév. 2022	Prév. 2023
			Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020			
Programme local de l'habitat	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	4,503	3,850	4,713
Médiathèque Moinot	2017-2021	13,500		0,216	0,823	2,648	5,239	4,575		
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	11,321	1,079	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,350	0,390	0,032
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2023	6,000			0,653	0,970	1,757	1,040	0,760	0,819
		<b>77,300</b>	<b>0,148</b>	<b>3,775</b>	<b>7,107</b>	<b>15,545</b>	<b>17,276</b>	<b>21,789</b>	<b>6,079</b>	<b>5,564</b>

## 1.2 INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE

### 1.2.1 Evolution des comptes administratifs :

Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2020 = + 2,36%

Taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2020 = - 3,14%



La lecture brute de cette courbe montre que le périmètre des activités de la CAN a connu de fortes évolutions ces dernières années. Sur 2020, un travail d'analyse, notamment de retraitements des écritures de nature exceptionnelle, est nécessaire pour disposer d'une meilleure vision de la situation financière de la CAN. Pour rappel, en 2019, la CAN avait enregistré la cession de la ZAE Bâtipolis d'un montant de 3,049 M€.

Ainsi, il faut pouvoir neutraliser, d'une part, les dépenses et recettes particulières non récurrentes et, d'autre part, repérer les évolutions en années pleine de certaines nouvelles charges constatées en 2020 par rapport à 2019 :

	2019	2020	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement brutes (CA)</b>	<b>79 870 005</b>	<b>81 758 587</b>	
011 Assurance Dommage ouvrage Piscine Pré Leroy et Médiathèque Moinot	-305 216	0	
011 Equipement sanitaires COVID	0	-787 375	
011/65 Impact COVID sur évènementiel, communication, carburant...		808 381	
67 Fond d'aide exceptionnel relance des entreprises	0	-944 500	
67 Remboursement d'abonnement		-93 323	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>79 564 789</b>	<b>80 741 771</b>	<b>1,48%</b>

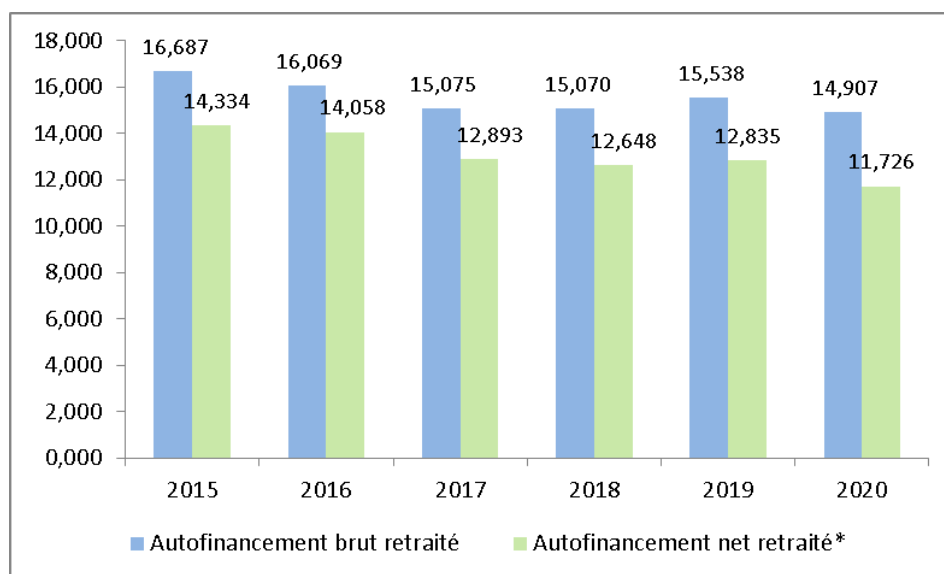
	2019	2020	
<b>Recettes réelles de fonctionnement brutes (CA)</b>	<b>97 761 565</b>	<b>94 691 968</b>	
70 Remboursement communes équipements sanitaires COVID	0	-68 501	
70 Impact COVID sur produits tarifaires		774 701	
71 Impact COVID sur redevance spéciale ordures ménagères		271 266	
74 Remboursement Etat équipements sanitaires COVID	0	-175 490	
775 Cessions d'immobilisation (dt terrains ZAE Batipolis en 2019)	-3 061 793	495	
78 Reprises de provisions	-75 000	0	
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>94 624 772</b>	<b>95 494 439</b>	<b>0,92%</b>

En tenant compte de l'effet comptable exceptionnel de la ZAE Batipolis en 2019 et en neutralisant l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses et recettes non réalisées, ainsi que sur les coûts induits par la pandémie, on constate une évolution très proche des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Cependant, non retraités de ces mêmes éléments, la tendance sur une période longue, montre une diminution de l'autofinancement brut et de l'autofinancement net, c'est-à-dire le disponible après le remboursement du capital de la dette. En particulier, l'autofinancement net a diminué de 2,608 M€ en 6 ans, sous les effets cumulés de la baisse continue des dotations, de l'élargissement des compétences et du niveau d'investissement de la période.

#### Autofinancement (en M€)

La méthode appliquée est celle de la Direction Générale des Finances publiques, permettant ainsi de fiabiliser la comparabilité avec les autres EPCI.



\*Autofinancement net retraité de la dette récupérable (recette au 27 neutralisant la dépense au 16)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation financière du budget principal entre 2015 et 2020 à partir des Comptes administratifs.

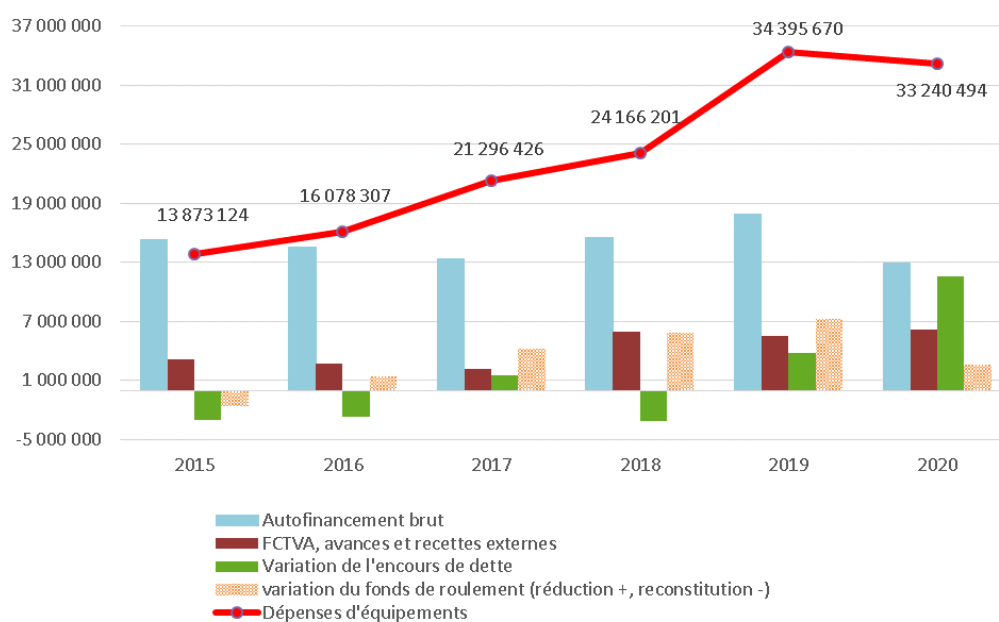
		2015 retraité*	2016 retraité*	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	89 064 819	87 996 833	-1,20%	90 033 992	2,32%	91 818 835	1,98%	97 761 565	6,47%	94 691 968	-3,14%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	73 756 917	73 400 019	-0,48%	76 653 493	4,43%	76 259 263	-0,51%	79 870 005	4,73%	81 758 587	2,36%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	(3) = (1) - (2)	<b>15 307 902</b>	<b>14 596 814</b>	<b>-4,65%</b>	<b>13 380 499</b>	<b>-8,33%</b>	<b>15 559 572</b>	<b>16,29%</b>	<b>17 891 560</b>	<b>14,99%</b>	<b>12 933 381</b>	<b>-27,71%</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	(4)	2 352 395	2 010 465	-14,54%	2 181 920	8,53%	2 422 036	11,00%	2 702 494	11,58%	3 180 720	17,70%
EPARGNE NETTE	(5) = (3) - (4)	12 955 507	12 586 349	-2,85%	11 198 578	-11,03%	13 137 536	17,31%	15 189 066	15,62%	9 752 661	-35,79%
<b>INVESTISSEMENT</b>												
RECETTES EXTERNES	(6)	2 118 856	2 081 562		2 366 991		4 697 911		5 087 535		5 837 626	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS	(7)	460 948	116 210		463 668		746 840		1 663 525		423 202	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	0	0		4 395 915		0		7 000 000		15 000 000	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 820 000	4 851 144		1 540 000		1 400 000		1 260 000		1 120 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	19 707 707	21 645 729		22 147 072		22 404 323		32 902 620		35 314 208	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	13 873 124	16 078 307		21 296 426		24 166 202		34 395 670		33 240 494	
AUTRES DEPENSES	(12)	52 927	110 353		1 341 250		230 390		1 756 616		358 737	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 820 000	4 851 144		1 540 000		1 400 000		1 260 000		1 120 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	18 098 446	23 050 269		26 359 596		28 218 628		40 114 780		37 899 951	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	(15) = (10) - (14)	<b>1 609 261</b>	<b>-1 404 539</b>		<b>-4 212 524</b>		<b>-5 814 305</b>		<b>-7 212 160</b>		<b>-2 585 743</b>	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	23 467 466	25 038 976		23 629 957		19 417 434		13 603 129		6 375 389	
APUREMENT 1069									-15 580			
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	25 076 727	23 634 437		19 417 434		13 603 129		6 375 389		3 789 646	

\*retraitement des compétences déléguées et du budget déchets ménagers

La CAN a utilisé ses excédents pour financer ses investissements ce qui porte son résultat de clôture de 25,077 M€ en 2015 à moins de 4,000 M€ en 2020. Le maintien du niveau de résultat constaté fin 2020 est nécessaire pour assurer la gestion de la trésorerie en début d'année.

## 1.2.2 Mode de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actif, la consommation des résultats constitués (des excédents)... Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 12,933 M€ (à hauteur de 38,9%). Il faut y ajouter :

- le recours aux excédents antérieurs pour 2,586 M€ (qui sont également des recettes propres),
- la variation de la dette entre le nouvel encours (15,000 M€) et le remboursement en capital (3,461 M€), soit 11,539 M€,
- les subventions (2,986 M€) notamment sur les projets du CRD (0,293 M€) et de la médiathèque Moinot (1,687 M€).

Depuis 2016, la CAN a financé une partie de ses investissements par ses excédents cumulés. Ces 2 dernières années, elle a également mobilisé des emprunts pour investir.

Dans une réflexion plus prospective, il est décrit ci-après les opportunités et les contraintes tant en recettes qu'en dépenses pour répondre aux enjeux à venir. Il s'agit de mieux connaître les composants du budget à travers le descriptif de la situation 2020.

### **1.3 DES RESSOURCES DE LA CAN IMPACTEES PARTIELLEMENT EN 2020**

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre avaient élargi leur assiette fiscale auprès des ménages à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle.

Ainsi, les EPCI disposent d'une base fiscale dont le produit se répartit 47% sur les ménages (taxe d'habitation ; taxes foncières ; TEOM) et 53% sur les entreprises (contribution économique territoriale ; taxe sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ; Taxes foncières ; TEOM).

La réforme de la taxe d'habitation va réduire l'autonomie fiscale de la CAN, le produit la compensant provenant désormais d'une fraction de TVA.

Au-delà de la fiscalité, la CAN bénéficie de produits tarifaires pour des services publics rendus.

Enfin, la CAN s'appuie sur la dette pour financer les projets d'investissement.

Il est donc utile de mesurer la dynamique des 3 leviers suivants :

- **la fiscalité directe**
- **les produits tarifaires**
- **l'emprunt**

Pour information, il est décrit ensuite les autres recettes que la CAN a reçues sur 2020 pour lesquelles les leviers d'optimisation sont quasi-nuls (Dotations de l'Etat ; subventions/participations).

#### **1.3.1 La fiscalité perçue par la CAN**

Le produit fiscal évolue par l'intermédiaire de différents facteurs :

- L'évolution des bases d'imposition suite à un élargissement de l'assiette taxable (création d'entreprises, nouveaux habitants, nouvelles constructions...)
- La modification du taux d'imposition
- La revalorisation réglementaire des bases effectuée annuellement par le législateur

Le tableau ci-dessous présente les hausses réglementaires constatées depuis 2015.

### REVALORISATION LEGISLATIVE DES VALEURS LOCATIVES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Locaux d'habitation	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%
Locaux professionnels	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	0,20%	0,50%
Bases minimum de CFE	0,90%	1,00%	0,80%	1,00%	1,30%	1,00%

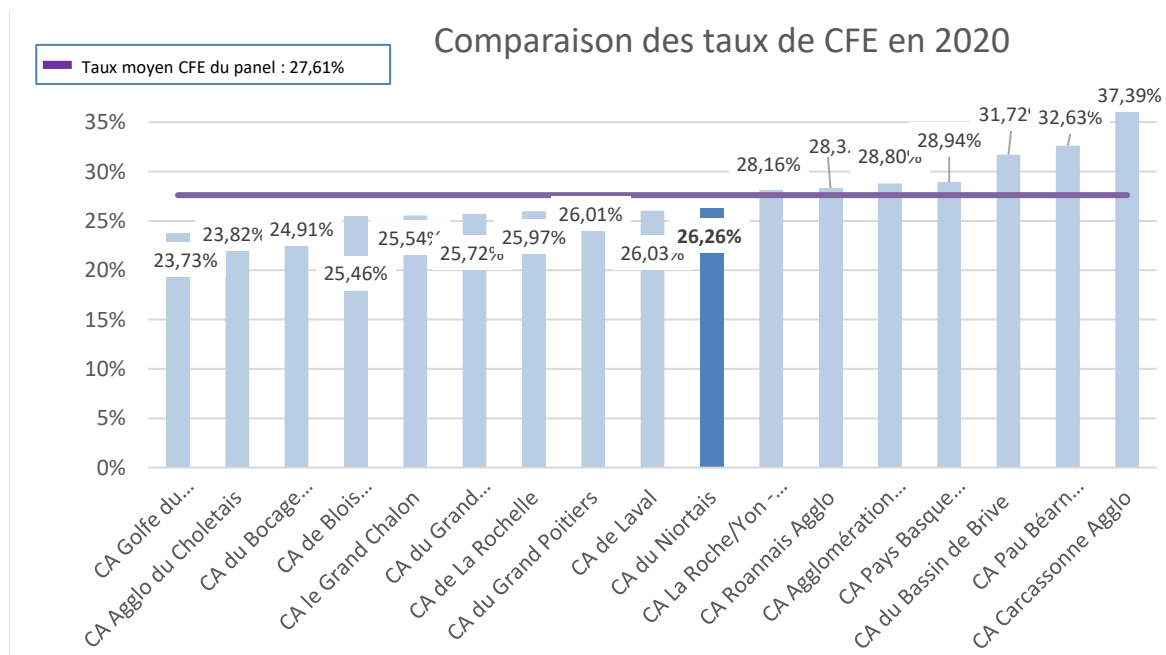
En 2020, les recettes de fiscalité de la CAN se sont élevées à **66,320 M€** (64,764 M€ en 2019), soit +2,4% par rapport à 2019 et +2,29%/an depuis 2015. La hausse des recettes fiscales en 2020 est principalement due à l'augmentation du produit de CVAE + 1,041 M€ en 2020 par rapport à 2019, en raison notamment d'une importante régularisation de cotisations. La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les recettes fiscales directes en 2020.

Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe.

Evolution des recettes	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol en % 2020/2019	Evol moy depuis 2015
<b>Taxe d'habitation</b>	17 297 759	17 088 613	17 217 713	17 509 073	17 982 759	18 304 166	+1,8%	+1,1%
<b>Taxe foncière Bâti</b>	71 659	72 719	74 569	75 943	77 596	79 174	+2,0%	+2,0%
<b>Taxe foncière non Bâti</b>	120 487	121 559	122 061	123 522	126 583	128 198	+1,3%	+1,3%
<b>TF additionnelle non bâti</b>	141 159	141 516	142 813	143 168	146 271	148 369	+1,4%	+1,0%
<b>TEOM</b>	14 804 255	15 125 610	15 388 038	15 693 608	16 030 123	16 387 085	+2,2%	+2,1%
<b>Rôles supplémentaires<sup>1</sup></b>	49 590	35 998	32 833	48 238	56 944	47 321	-16,9%	+2,4%
<b>Total impositions "ménages"</b>	<b>32 484 909</b>	<b>32 586 015</b>	<b>32 978 027</b>	<b>33 593 552</b>	<b>34 420 276</b>	<b>35 094 313</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+1,6%</b>
<b>CFE</b>	11 575 827	11 710 248	12 086 701	12 673 337	12 833 775	13 079 081	+1,9%	+2,5%
<b>CVAE</b>	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049	13 331 979	14 372 605	+7,8%	+3,7%
<b>IFER</b>	1 069 928	1 042 234	1 051 134	1 109 913	1 133 297	1 164 436	+2,7%	+1,7%
<b>TASCOM</b>	1 884 976	2 014 537	2 540 032	2 035 294	2 340 003	2 257 831	-3,5%	+4,9%
<b>Rôles supplémentaires<sup>1</sup></b>	150 215	475 228	490 700	603 986	704 686	351 837	-50,1%	+41,9%
<b>Total impositions "économiques"</b>	<b>26 786 363</b>	<b>26 895 819</b>	<b>29 353 594</b>	<b>29 108 579</b>	<b>30 343 740</b>	<b>31 225 790</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+3,2%</b>
<b>Total recettes fiscales budget principal</b>	<b>59 271 272</b>	<b>59 481 834</b>	<b>62 331 621</b>	<b>62 702 131</b>	<b>64 764 016</b>	<b>66 320 103</b>	<b>+2,4%</b>	<b>+2,3%</b>

Les taux n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension.

Le graphique ci-dessous montre le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants.



La CAN disposait jusqu'ici de deux leviers de taux de fiscalité avec la CFE et la TH. Cette dernière est progressivement en cours de suppression sur les résidences principales et le taux de CFE reste lié. En effet, le taux de cette imposition ne peut augmenter plus fortement que la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes. Aussi, à partir de 2021, le levier fiscal se concentrera sur la taxe sur le foncier bâti, tant dans nos communes que notre EPCI. C'est seulement après une augmentation de cette taxe que le taux de CFE pourra évoluer.

La CAN dispose également d'autre taxe ménage, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 16,387 M€. Toutefois, cette taxe est évidemment liée à notre coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas décidé par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif (le taux théorique unique et uniforme est de 1,5%).

Aussi, la CAN n'a pas de levier direct sur cette ressource la plus dynamique sur la période 2015/2020 avec +3,70%/an.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049	13 331 979	14 372 605
Variation		-3,73%	13,14%	-3,78%	5,09%	7,81%

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30.

Pour 2020, le montant de la TASCOM s'élève à 2,258 M€ contre 2,340 M€ en 2019, soit -3,51%, qui s'explique notamment par des fermetures d'établissements. La CAN est quasiment au maximum du coefficient applicable avec 1,25.

### 1.3.2 Les produits tarifaires

Les recettes des produits tarifaires encaissées dans nos équipements représentent un montant de 1,473 M€. A noter : le double impact de la fermeture de Pré Leroy pour sa réhabilitation depuis le 17/09/2018 et l'effet crise sanitaire avec la fermeture de l'ensemble des équipements sur plusieurs mois. Cet impact sur les recettes s'établit à 1,046 M€.

Politique	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Var 2020/2019	Evol moyenne depuis 2015
Sports d'eau	932 599 €	1 050 011 €	1 037 142 €	1 046 952 €	905 144 €	428 747 €	-52,63%	-10,77%
Musées	51 437 €	58 252 €	72 099 €	74 746 €	102 961 €	72 872 €	-29,22%	9,84%
Conservatoire	337 441 €	334 926 €	341 156 €	331 925 €	354 848 €	178 764 €	-49,62%	-8,86%
Médiathèques	79 016 €	84 228 €	80 937 €	67 089 €	56 316 €	39 666 €	-29,57%	-12,01%
Arts plastiques	47 817 €	55 729 €	60 021 €	59 258 €	60 222 €	26 824 €	-55,46%	-6,17%
Gens du voyage	73 625 €	81 196 €	75 758 €	71 955 €	91 515 €	62 287 €	-31,94%	-1,24%
Redevance spéciale ordures ménagères	966 064 €	502 808 €	1 021 783 €	1 014 974 €	935 349 €	664 083 €	-29,00%	3,55%
<b>TOTAL</b>	<b>2 487 999 €</b>	<b>2 167 150 €</b>	<b>2 688 895 €</b>	<b>2 666 899 €</b>	<b>2 506 355 €</b>	<b>1 473 242 €</b>	<b>-41,22%</b>	<b>-7,38%</b>

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses courantes des politiques culturelles et de loisirs, la part couverte par les recettes individuelles des tarifs.

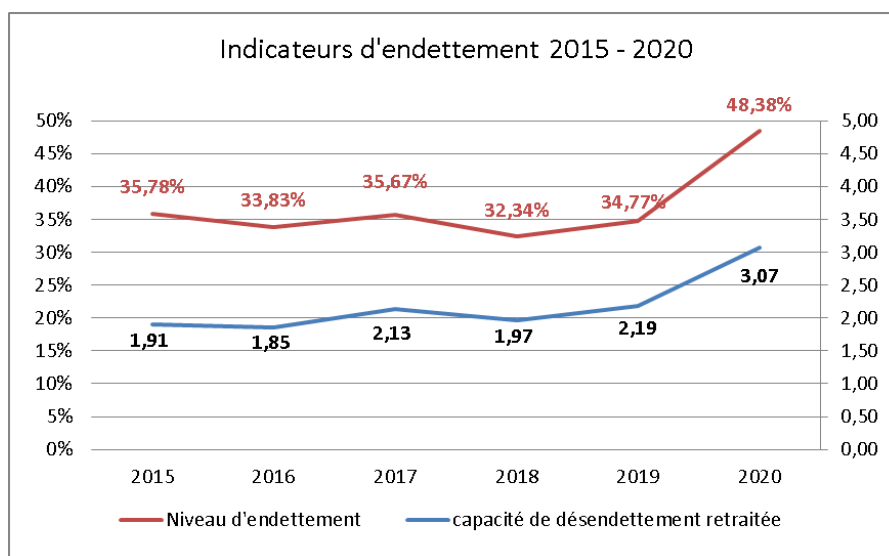
Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles courantes 2020 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles courantes (C)	Dont revenus tarifaires 2020 (D)	
Sports d'eau	3 274 728 €	2 317 853 €	457 368 €	428 747 €	<b>13,09%</b>
Musées (Donjon/Agesci)	1 319 172 €	918 900 €	108 706 €	72 872 €	<b>5,52%</b>
Conservatoire	2 575 134 €	2 444 982 €	282 638 €	178 764 €	<b>6,94%</b>
Médiathèques	2 883 899 €	2 417 256 €	41 158 €	39 666 €	<b>1,38%</b>
Arts plastiques	226 246 €	196 093 €	29 491 €	26 824 €	<b>11,86%</b>

### 1.3.3 L'emprunt

Si la CAN stoppe la dégradation de son autofinancement, elle dispose de marges de manœuvre en matière d'endettement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement net de capital	2 352 395	2 010 465	2 181 920	2 422 037	2 702 494	3 180 720
Intérêt net	1 096 204	988 630	1 017 710	1 013 764	977 602	1 044 772
<b>Annuité nette</b>	<b>3 448 600</b>	<b>2 999 095</b>	<b>3 199 631</b>	<b>3 435 800</b>	<b>3 680 096</b>	<b>4 225 492</b>
Mobilisation d'emprunt			1 500 000		7 000 000	15 000 000
Indemnités de réaménagement capitalisées	41 828		131 000			
Détransferts de compétences		-82 566				
intégration des emprunts ZAE			2 895 915			
Encours de dette net au 31/12/N	31 866 757	29 773 726	32 118 721	29 696 685	33 994 191	45 813 471

Compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette, l'encours net du budget principal s'élève à 45,813 M€ au 31/12/2020.



Le niveau d'endettement, correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2020, le niveau d'endettement atteint 48,38% contre 34,77% fin 2019. La pente s'est inclinée fortement et son évolution doit être surveillée avec vigilance. Le niveau d'alerte se situe autour de 1,6 fois le montant des Recettes réelles de fonctionnement, la CAN est donc loin de cette limite.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2020, ce ratio s'élève à 3,07 années contre 2,19 années en 2019. Cette évolution du ratio de désendettement est lié à la forte mobilisation d'emprunts nouveaux (pour 15,000 M€ en 2020).

Il est en-deçà du seuil d'alerte recommandé par les Cabinets spécialisés s'établissant à 10 années.

### 1.3.4 La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **la dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement à travers la réduction de leur attribution de compensation, plus la DGF sera valorisée.

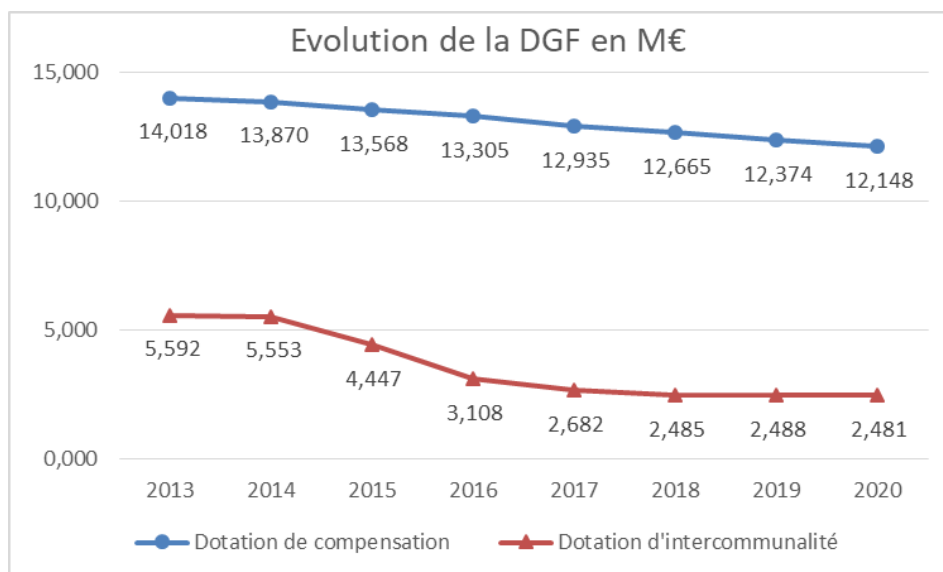
En 2020, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,481 M€ contre 2,488 M€ en 2019.

- **la dotation de compensation** : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2020, la dotation de compensation s'élève à 12,148 M€ contre 12,375 M€ en 2019, soit une baisse de 1,83%.



Depuis 2013, la perte cumulée de dotation d'intercommunalité et de compensation s'élève à 23,159 M€.



## **1.4 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINES, LAISSANT PEU DE MARGES DE MANŒUVRES**

### **1.4.1 L'impact de la crise sanitaire**

La crise sanitaire inédite à laquelle a dû faire face le pays a généré des dépenses supplémentaires, mais a également réduit considérablement les recettes, notamment liées aux produits tarifaires.

Ainsi, dans le cadre du soutien au tissu économique, la CAN a débloqué un fonds d'accompagnement à la reprise économique. Ces dépenses se sont élevées à 0,945 M€ en 2020. A cela s'ajoute les dépenses relatives à la sécurité sanitaire des agents et des locaux pour 0,787 M€.

Ces dépenses nouvelles sont partiellement compensées par une participation de l'Etat de 0,175 M€ et un remboursement des communes, concernant les achats de masques effectués par la CAN pour le compte des communes, de 0,069 M€.

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser les ménages, la CAN a fait le choix de rembourser les adhésions aux activités culturelles et sportives perçues du mois de mars à la fin de l'année scolaire. A cela s'ajoute la fermeture des Musées et des déchetteries. Sur l'exercice 2020, cette perte de recette est estimée à 1,046 M€ (recettes tarifaires et redevance spéciale OM).

Afin de réduire l'impact de ces charges sur l'autofinancement de l'exercice 2020 uniquement, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a mis en place une procédure d'étalement de charges sur 5 ans de ces dépenses nettes.

### **1.4.2 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 17,465 M€ (-4,27% par rapport à 2019, soit -0,779 M€)**

Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de services publics de la CAN.

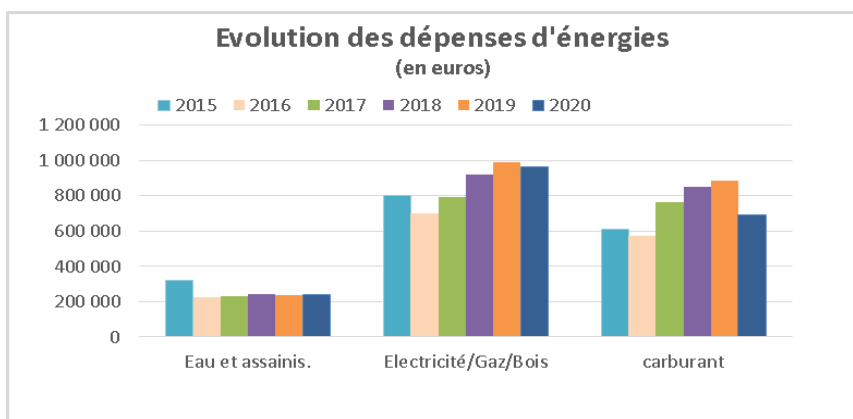
En 2020, la diminution de ces charges s'explique principalement par le transfert effectif du Complexe Venise verte au 1/07/2020 (la part masse salariale a été basculée du 011 au 012). Egalement, l'année

2019 avait connu une dépenses exceptionnelle liée à l'assurance dommage ouvrage des équipements Moinot et Pré-Leroy qui a impacté ce chapitre à hauteur de 305 000 €. Enfin, l'effet crise sanitaire a eu pour effet de réduire des dépenses liées à l'organisation des manifestations programmées (expositions, évènements économiques, culturels et sportifs...).

Sur 2020, les grands postes de dépenses sont les suivants :

#### 1.4.1.1 Les énergies (1,896 M€)

L'agglomération, par la nature de ses activités, supporte de fortes dépenses en énergie pour faire fonctionner les piscines, assurer la collecte des déchets



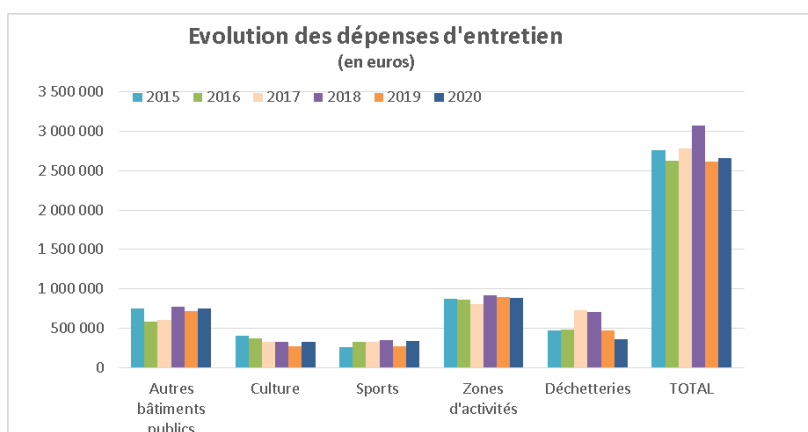
En 2020, les dépenses d'électricité et de gaz connaissent une légère baisse (-0,027 M€). Les dépenses de carburant diminuent très nettement (-0,193 M€), conséquence de la crise sanitaire avec une baisse de la consommation de carburant (705 637 litres en 2020 contre 726 088 litres en 2019) et de la baisse du prix du carburant.

#### 1.4.1.2 L'entretien du patrimoine (2, 662 M€)

Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanente. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

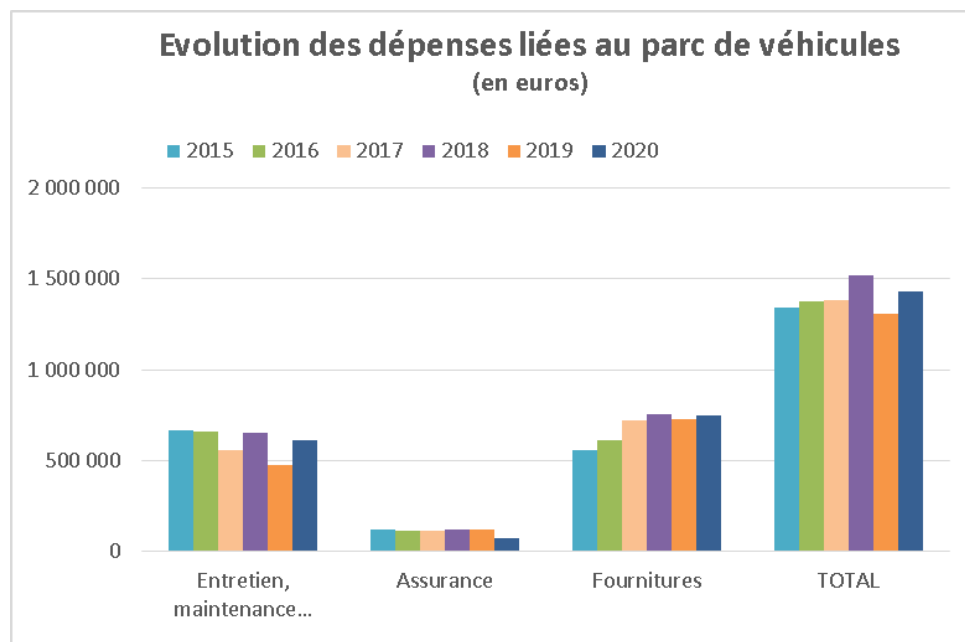
Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter celui des bâtiments publics administratifs (28% des dépenses totales d'entretien), culturels (12%), des zones d'activités économiques (33%), des déchetteries (14%), et des équipements sportifs (13%).

Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques, l'élargissement du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires.



### 1.4.1.3 La gestion du service commun des ateliers mécaniques (1,434 M€)

Hors charges de personnel et carburant, le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 1,434 M€. Le coût des charges afférent aux activités CAN s'établit à 1,021M€ (contre 0,855 M€ en 2019) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,414 M€ (contre 0,454 M€ en 2019).



D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion benne, surfaceuse, cribleurs...).

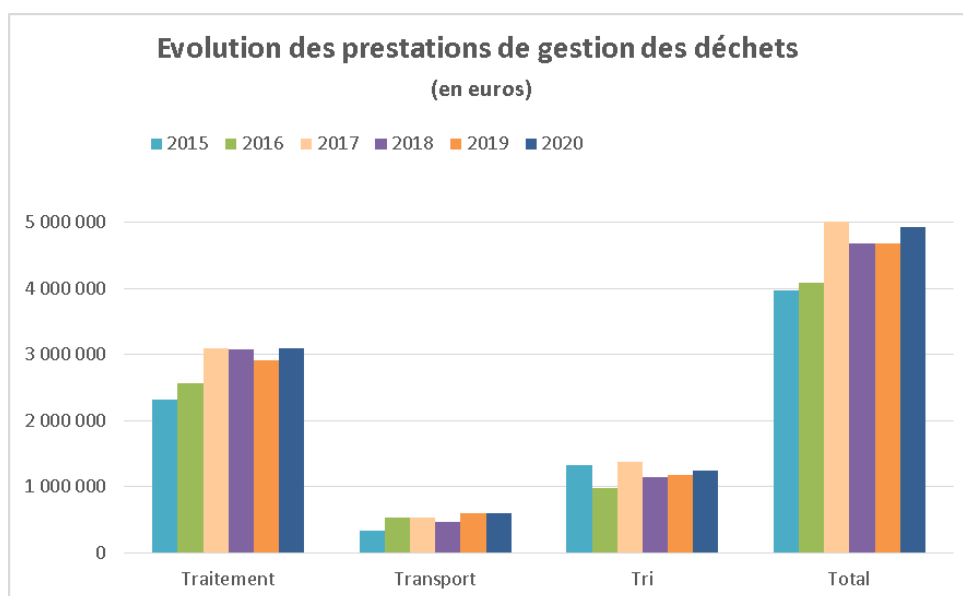
En 2020, ce coût CAN est en augmentation du fait de l'intégration du SEV au 1<sup>er</sup> janvier. Par ailleurs, les dépenses antérieurement affectées sur le budget assainissement sont désormais prises en charge par le budget principal pour simplifier et fluidifier la gestion des stocks. Ces dépenses font l'objet d'une refacturation directe aux budgets annexes pour un montant de 0,106 M€ en 2020.

Cette augmentation s'explique également par l'augmentation des tarifs des fournisseurs et prestataires et par l'augmentation du nombre d'interventions du fait du vieillissement du parc automobile, notamment celui des déchets (bennes...).

### 1.4.1.4 Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4, 933 M€)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant au chapitre 012.

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, le traitement. Ces charges représentent 4,933 M€.



**A noter :** la gestion des déchets fait l'objet d'une annexe spécifique dans le compte administratif (partie IV A7.3) :

L'année 2020 a connu une réelle maîtrise des dépenses de gestion des déchets avec une progression de +0,43% des DRF 2020 par rapport à 2019 (+0,066 M€ pour un total de 15,376 M€). A noter une stabilité des charges à caractère général autour de 8,100 M€ et une augmentation de 0,157 M€ sur les dépenses de personnel (+2,19%) liée aux remplacements pour maladie notamment.

En terme de recettes, la TEOM a progressé de 0,357 M€ avec un montant de 16,387 M€. La part d'excédent de TEOM représente 8,96% permettant de financer des équipements nouveaux.

Il est à noter une forte baisse des recettes de redevances spéciales liées aux confinements des professionnels de la restauration : perte de 0,271 M€.

#### 1.4.1.5 Les autres grands postes (3,068 M€) du chapitre 011 :

Il est décrit ci-dessous les autres domaines marquants de l'exercice 2020 :

- La contribution eaux pluviales de 0,576 M€ représente la part du budget principal versée au budget assainissement, soit 4€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.

Les évolutions annuelles s'expliquent par le niveau des travaux réalisés chaque année.

- Le système informatique et les télécommunications regroupent l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l'activité Ville, pour laquelle un remboursement a été encaissé, s'élève à 1,179 M€ en 2020.
- La filière numérique (0,164 M€, contre 0,476 M€ en 2019) regroupe les évènements (Niort Numéric ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (Partenariat SPN ; Start-up toi-même). L'évènement Niort Numéric porté par cette filière n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Certaines dépenses ont eu lieu sur l'exercice 2020 en préparation de l'évènement reporté à 2021.

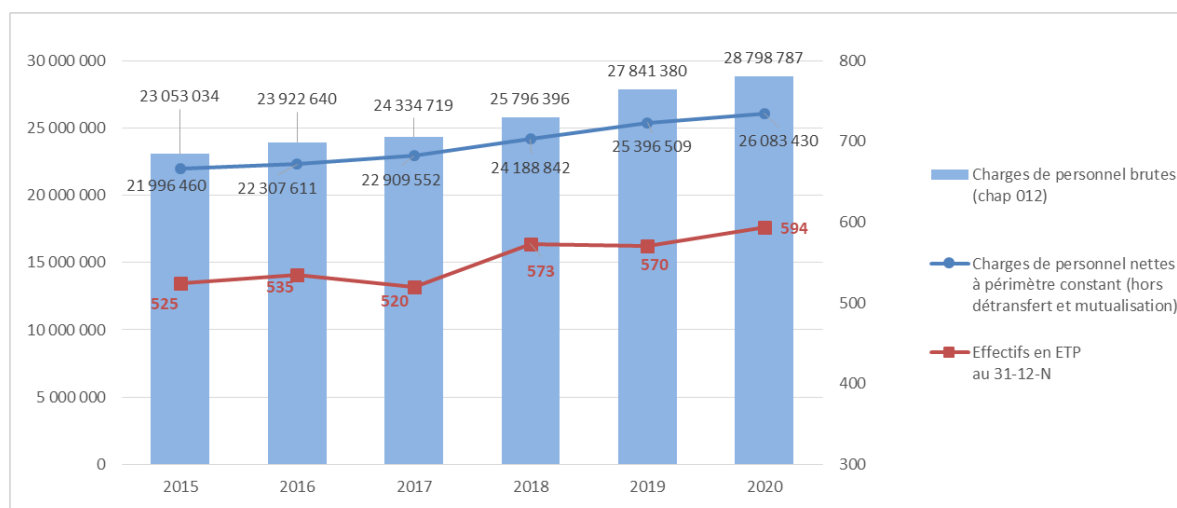
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution eaux pluviales	681 986	758 055	835 787	782 946	586 942	576 401
Livres et jeux médiathèques	205 626	217 471	229 818	228 381	229 661	244 367
Système informatique	425 154	440 057	513 866	417 433	1 239 006	1 338 453
Frais de télécommunication	212 213	243 671	206 398	323 005	729 022	744 659
Filière numérique	81 561	212 611	376 023	405 363	476 265	163 978
	<b>1 606 540</b>	<b>1 871 865</b>	<b>2 161 892</b>	<b>2 157 128</b>	<b>3 260 896</b>	<b>3 067 857</b>

### 1.4.3 Les charges de personnel (chapitre 012) : **28,799 M€** (+3,44% par rapport à 2019, soit +0,957 M€)

En 2020, les variations proviennent des évolutions réglementaires, du renforcement des équipes liées aux nouvelles compétences et de la fin de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte.

La progression des charges de personnel (chapitre 012) relève principalement :

- De l'effet Glissement-vieillesse-technicité représentant environ 0,8% par an d'augmentation de la masse salariale, soit +0,170 M€ ;
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), soit +0,121 M€ ;
- De l'évolution réglementaire du nouveau Parcours professionnels, carrières et rémunérations, soit 0,023 M€ ;
- De la reprise du complexe de la VV pour 0,244 M€ (14 agents intégrés au 1<sup>er</sup> juillet) compensée par une diminution de l'attribution de compensation
- De l'instauration d'une participation à la mutuelle santé pour 0,093 M€
- De l'impact en année pleine des recrutements 2019 pour 0,343 M€ ;



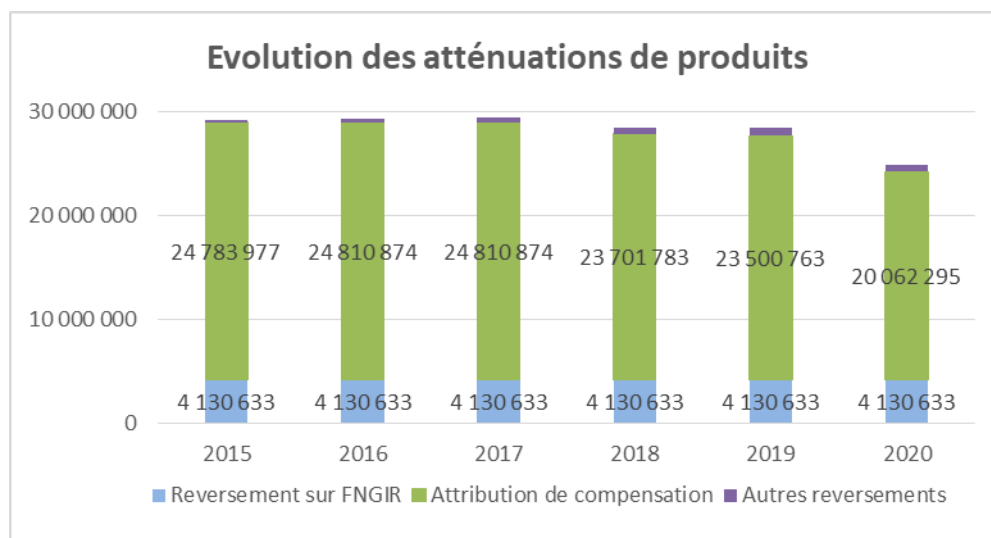
Les effectifs sont en augmentation et intègrent le transfert de 12 agents du complexe de la Venise verte et le remplacement, en 2020, d'une dizaine d'agents dont le poste était vacant au 31/12/2019.

Il convient, toutefois, de préciser que la CAN perçoit des recettes qui atténuent la dynamique des dépenses de personnel et couvrent les Services mutualisés. Ainsi, à périmètre constant, le coût net s'établit à 26,083 M€, soit une augmentation de 2,70% (+0,687M€).

#### 1.4.5 Les atténuations de produits (chapitre 014) : **24,773 M€** (-12,77% par rapport à 2019, soit -3,626 M€)

Ce chapitre budgétaire est le premier poste de dépenses de fonctionnement de notre Agglomération et est composé uniquement de dépenses obligatoires. Sa stabilité apparente montre des évolutions dans les principaux domaines suivants :

- Les attributions de compensation résultant des transferts de compétences (20,062 M€ en 2020 contre 23,501 M€ en 2019) ont connu une baisse par le transfert du contingent du service départemental d'incendie et de secours (-3,460 M€) et celui de l'école de musique de Prahecq (- 0,012 M€).
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de 4,131 M€ qui est figé chaque année.
- Les dégrèvements de TASCOM, en diminution de 0,246 M€ à 0,066 M€. Ces régularisations proviennent des demandes des entreprises, auprès de la DDFIP, sur des erreurs de surfaces prises en compte.
- Un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'office de tourisme est effectué chaque année. En 2020, il s'agit d'un reversement de 0,346 M€.
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui est en légère augmentation en passant de 0,150 M€ à 0,169 M€.



#### 1.4.6 Les subventions et participations (chapitre 65) : **8,530 M€** (+4,246 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN (nouveau du contingent SDIS), mais également, les indemnités des élus, les subventions d'équilibre des budgets annexes...

Ce chapitre, d'une grande stabilité depuis 2014, a connu les progressions suivantes sur 2020 :

- Le transfert de la compétence « Incendie et secours » versée au SDIS (compensée par une réduction de l'attribution de compensation) pour 3,499 M€,
- Des subventions à l'Université de la Rochelle et au CNAM pour l'aide à l'installation de nouvelles formations pour 0,285 M€,

- La transformation des prestations effectuées par l'association Calyxis (versées au chapitre 011 en 2019) en subvention pour 0,120 M€,
- La participation aux syndicats pour la gestion des milieux aquatiques pour 0,124 M€ (en 2020, les prestations de faucardage de la jussie, prévues au chapitre 011 en 2019, ont été intégrées à la participation aux syndicats,
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes « Immobilier d'entreprises » et « Activités assujetties à la TVA » pour 0,296 M€.

## 2 – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

### 2.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

**Faits marquants :** Le budget assainissement a connu globalement une stabilité de ces dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements s'est réduit en 2020, correspondant à la fin de la programmation pluriannuelle d'investissement, pour atteindre un montant de 3,620 M€ de dépenses d'équipement contre une moyenne annuelle de 7,291 M€ entre 2014 et 2019. La situation financière de ce budget est très satisfaisante pour répondre à ses obligations en terme de qualité de service public à venir (renouvellement de réseaux, de stations d'épuration).

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 677 313,04
<b>Dépenses totales</b>	<b>13 677 313,04</b>
Recettes de l'exercice	15 946 822,81
Excédent reporté 2019	3 338 757,87
<b>Recettes totales</b>	<b>19 285 580,68</b>
<b>D'où un excédent au 31/12/2020 de :</b>	<b>5 608 267,64</b>
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	9 958 606,25
Déficit reporté 2019	2 740 789,36
<b>Dépenses totales</b>	<b>12 699 395,61</b>
Recettes de l'exercice	11 640 870,79
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	597 809,25
<b>Recettes totales</b>	<b>12 238 680,04</b>
<b>D'où un résultat comptable au 31/12/2020 de :</b>	<b>-460 715,57</b>

**Soit un excédent global de clôture de : 5 147 552,07**

contre 1 195 777,76 en 2019

En terme d'analyse financière, l'autofinancement brut (excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement), dégagé par la gestion 2020, se situe à 5,743 M€ contre 5,683 M€ en 2019. Cette augmentation de l'autofinancement s'appuie sur une réduction des dépenses réelles de fonctionnement.

La CAN continue de se prémunir des risques d'impayés avec la constitution d'une provision pour 0,300 M€ qui permettra de neutraliser dans les années à venir l'impact sur l'autofinancement d'éventuelles créances irrécouvrées.

Enfin, on note un résultat de clôture qui se reconstitue lié aux faibles investissements sur 2020. Le recours à l'emprunt concerne une avance de l'agence de l'eau. Les autres indicateurs montrent une forte maîtrise des charges de fonctionnement et une capacité de désendettement très intéressante pour un Service public dont les renouvellements d'équipements sont plus longs.



		2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	12 514 331	3,21%	13 266 964	6,01%	13 319 073	0,39%	13 663 406	2,59%	14 180 192	3,78%	14 089 381	-0,64%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 277 928	-0,21%	8 369 757	1,11%	8 335 668	-0,41%	8 376 750	0,49%	8 497 624	1,44%	8 346 859	-1,77%
Épargne brute	(3) = (1) - (2)	4 236 404	10,63%	4 897 207	15,60%	4 983 405	1,76%	5 286 656	6,09%	5 682 568	7,49%	5 742 522	1,06%
Remboursement capital dette	(4)	2 206 993	2,85%	2 238 621	1,43%	2 274 391	1,60%	2 417 731	6,30%	2 634 558	8,97%	2 569 176	-2,48%
Épargne nette	(5) = (3) - (4)	2 029 410	20,53%	2 658 586	31,00%	2 709 014	1,90%	2 868 925	5,90%	3 048 010	6,24%	3 173 346	4,11%
Recettes externes	(6)	3 408 821		1 112 244		4 703 196		2 926 132		3 107 786		4 314 714	
Avances remboursables	(7)	450		150		804 450		41 250		150		300	
Emprunts de l'année	(8)	3 000 000						5 000 000		0		83 600	
Opérations neutres de la dette	(9)	4 939 000		4 527 500		2 200 000		2 100 000		2 013 000		1 760 000	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	15 584 675		10 537 101		12 691 051		15 354 038		10 803 504		11 901 136	
Dépenses d'équipements	(11)	6 959 894		6 085 735		9 942 781		7 854 447		7 900 149		3 620 186	
Autres dépenses	(12)					8 250							
Opérations neutres de la dette	(13)	4 939 000		4 527 500		2 200 000		2 100 000		2 013 000		1 760 000	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	14 105 887		12 851 856		14 425 422		12 372 178		12 547 707		7 949 362	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	1 478 787		-2 314 756		-1 734 371		2 981 860		-1 744 203		3 951 774	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 528 461		4 007 248		1 692 493		-41 878		2 939 981		1 195 778	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	4 007 248		1 692 493		-41 878		2 939 981		1 195 778		5 147 552	
Encours de dette		44 534 524		42 295 903		41 213 912		43 836 981		41 202 423		38 723 926	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	33,85%		36,91%		37,42%		38,69%		40,07%		40,76%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	16,22%		20,04%		20,34%		21,00%		21,49%		22,52%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	355,87%		318,81%		309,44%		320,83%		290,56%		274,84%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	10,51		8,64		8,27		8,29		7,25		6,74	

### 2.1.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o La redevance assainissement : **11,728 M€** (contre 11,360 M€ en 2019). On observe une augmentation de la redevance d'assainissement collectif. En complément de cette redevance, la CAN a encaissé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (0,386 M€) en diminution de 0,153 M€, la redevance assainissement non collectif (0,124 M€) et le produit des facturations de branchements s'élevant à 0,329 M€ (-0,252 M€ dépend du nombre de personnes raccordées).
- o Autres produits de gestion courante : **0,351 M€** (contre 0,358 M€ en 2019). Ce montant intègre notamment la majoration de redevance versée par les habitants ne se conformant pas à leur obligation de se raccorder au réseau collectif.
- o Reprise de provision : **0,093 M€**. Cette recette exceptionnelle est liée à la reprise d'une partie de la provision pour impayés afin de couvrir les admissions en non-valeur.

### 2.1.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :

- o Les charges à caractère général : **3,279 M€** (contre 3,034 M€ en 2019) soit +8,07%. Le coût des énergies de 1,043 M€ et les produits de traitement pour 0,243 M€ sont en forte augmentation du fait de l'importance de la pluviométrie (+0,216M€)
- o Les frais de personnel : **2,774 M€** (contre 2,776 M€ en 2019) soit -0,07%.
- o Les charges de gestion courante : **0,103 M€** (contre 0,216 M€ en 2019). Les admissions en non-valeurs représentent près de 0,093 M€ de ce chapitre budgétaire. L'année 2019 a été l'occasion d'apurer l'ensemble des créances non recouvrables datant des années antérieures à 2010. Pour faire face à ces impayés, le budget constitue annuellement des provisions. Ces dernières s'élèvent à 1,335 M€ au 31/12/2020.

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2020 s'élève à 6,634 M€. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui, elle, dispose de moyens d'actions auprès des usagers, qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement, de liquidation

d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Admission en non valeur accordée par la CAN	86 718	102 631	172 177	162 500	143 147	92 687

### 2.1.3 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **3,620 M€** (contre 7,900 M€ en 2019). On observe une forte réduction des investissements, les chantiers et marchés ayant été interrompus ou retardés en raison de la crise sanitaire.

Le renouvellement des réseaux et l'extension de réseaux (Aiffres, Chauray, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé, Niort, Villiers) a représenté 1,705 M€ et, l'entretien des réseaux et les interventions courantes environ 1,367 M€.

Enfin, le dernier volet des investissements, l'acquisition de matériels et outillages industriels et les diagnostics des réseaux ont représenté 0,340 M€.

- o Les recettes réelles d'investissement : **6,756 M€** (contre 6,426 M€ en 2019). Ce montant intègre des subventions de l'Agence de l'eau (1,829M€), de la région et du département (0,065 M€), et du FCVTA pour 2,420 M€. L'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 0,598 M€ participe à autofinancer les investissements.

## 2.2 BUDGETS EAU POTABLE

La gestion de la compétence Eau par la CAN se fait à travers deux budgets. L'un concerne la gestion en régie directe (périmètre du Syndicat des eaux du Vivier) et l'autre concerne la gestion sous contrat de délégation de service public (périmètre du Syndicat intercommunal d'études, de protection et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance). Pour les autres communes de la CAN, précédemment desservies par des Syndicats d'eaux dont le siège étaient sur des territoires limitrophes (SERTAD ; SECO ; SMAEP 4B), la CAN est devenue membre en substitution des communes.

### 2.2.1 Budget EAU sous gestion régie directe (SEV)

**Faits marquants :** On constate sur 2020 une baisse des investissements. L'endettement est maîtrisé avec un ratio de désendettement à moins de 5 ans.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	9 766 478,26
<b>Dépenses totales</b>	<b>9 766 478,26</b>
Recettes de l'exercice	11 999 391,05
Excédent reporté 2019	1 914 758,05
<b>Recettes totales</b>	<b>13 914 149,10</b>
<b>D'où un excédent au 31/12/2020 de :</b>	<b>4 147 670,84</b>
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	4 436 612,26
Déficit reporté 2019	1 238 806,55
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 675 418,81</b>
Recettes de l'exercice	5 023 390,57
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	359 369,00
<b>Recettes totales</b>	<b>5 382 759,57</b>
<b>D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :</b>	<b>-292 659,24</b>
<b>Soit un excédent global de clôture de</b>	<b>3 855 011,60</b>

contre 1 035 320,53 en 2019

En terme d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2020, s'est renforcé à 3,942 M€ contre 2,865 M€ en 2019. Cette progression s'explique notamment par une augmentation des recettes de ventes d'eau (+0,418 M€) et l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 0,170 M€.

Egalement, on note un résultat de clôture en progression, notamment dû au recours à l'emprunt pour 2,000 M€.

	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
<b>Recettes Réelles Fonctionnement</b> (1)	<b>10 387 033</b>	<b>-3,76%</b>	<b>10 616 623</b>	<b>2,21%</b>	<b>10 663 198</b>	<b>0,44%</b>	<b>10 640 879</b>	<b>-0,21%</b>	<b>10 899 104</b>	<b>2,43%</b>	<b>11 116 509</b>	<b>1,99%</b>
<b>Dépenses Réelles Fonctionnement</b> (2)	<b>8 190 486</b>	<b>5,37%</b>	<b>7 531 641</b>	<b>-8,04%</b>	<b>7 758 841</b>	<b>3,02%</b>	<b>8 214 705</b>	<b>5,88%</b>	<b>8 034 036</b>	<b>-2,20%</b>	<b>7 174 794</b>	<b>-10,70%</b>
<b>Autofinancement brut</b> (3) = (1) - (2)	<b>2 196 548</b>	<b>-27,26%</b>	<b>3 084 982</b>	<b>40,45%</b>	<b>2 904 358</b>	<b>-5,85%</b>	<b>2 426 174</b>	<b>-16,46%</b>	<b>2 865 068</b>	<b>18,09%</b>	<b>3 941 716</b>	<b>37,58%</b>
Remboursement capital dette (4)	965 772	1,53%	1 002 265	3,78%	1 045 419	4,31%	1 061 047	1,49%	1 126 102	6,13%	1 054 810	-6,33%
<b>Autofinancement net</b> (5) = (3) - (4)	<b>1 230 776</b>	<b>-40,50%</b>	<b>2 082 717</b>	<b>69,22%</b>	<b>1 858 938</b>	<b>-10,74%</b>	<b>1 365 127</b>	<b>-26,56%</b>	<b>1 738 967</b>	<b>27,38%</b>	<b>2 886 906</b>	<b>66,01%</b>
Recettes externes (6)	321 123		327 922		145 981		195 129		453 151		401 443	
Emprunts de l'année (8)	0		1 300 000		0		1 000 000		2 000 000		2 000 000	
<b>Total Recettes Réelles Invest</b> (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	<b>2 517 671</b>		<b>4 712 904</b>		<b>3 050 338</b>		<b>3 621 304</b>		<b>5 318 219</b>		<b>6 343 159</b>	
Dépenses d'équipements (11)	3 405 893		2 493 573		2 478 131		4 219 779		4 486 826		2 468 657	
Autres dépenses (12)					7 480		152		13 707			
<b>Total Dépenses Réelles Invest</b> (14) = (4) + (11) + (12) + (13)	<b>4 371 665</b>		<b>3 495 838</b>		<b>3 531 030</b>		<b>5 280 979</b>		<b>5 626 634</b>		<b>3 523 468</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b> (15) = (10) - (14)	<b>-1 853 994</b>		<b>1 217 066</b>		<b>-480 692</b>		<b>-1 659 676</b>		<b>-308 415</b>		<b>2 819 691</b>	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	4 121 031		2 267 037		3 484 103		3 003 410		1 343 736		1 035 320	
<b>Résultat de clôture (FDR)</b> (17) = (15) + (16)	<b>2 267 037</b>		<b>3 484 103</b>		<b>3 003 410</b>		<b>1 343 735</b>		<b>1 035 320</b>		<b>3 855 012</b>	
<b>Encours de dette au 31/12/N</b>	<b>13 121 199</b>		<b>13 418 934</b>		<b>12 373 515</b>		<b>12 312 468</b>		<b>13 186 366</b>		<b>14 131 556</b>	
<b>Taux d'épargne brute</b> EB/RRF	<b>21,15%</b>		<b>29,06%</b>		<b>27,24%</b>		<b>22,80%</b>		<b>26,29%</b>		<b>35,46%</b>	
<b>Taux d'épargne nette</b> EN/RRF	<b>11,85%</b>		<b>19,62%</b>		<b>17,43%</b>		<b>12,83%</b>		<b>15,96%</b>		<b>25,97%</b>	
<b>Taux d'endettement</b> Encours/RRF	<b>126,32%</b>		<b>126,40%</b>		<b>116,04%</b>		<b>115,71%</b>		<b>120,99%</b>		<b>127,12%</b>	
<b>Capacité de désendettement</b> Encours/EB	<b>5,97</b>		<b>4,35</b>		<b>4,26</b>		<b>5,07</b>		<b>4,60</b>		<b>3,59</b>	

### 2.2.1.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnés : **7,089 M€** (contre 6,670 M€ en 2019).
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,145 M€** (contre 1,106 M€ en 2019)
- o La redevance modernisation des réseaux : **0,516 M€** (contre 0,501 M€ en 2019)
- o Produits exceptionnels : **0,310 M€** (contre 0,248 M€ en 2019). Il faut noter sur 2020 le versement par un fournisseur du solde d'une indemnité liée un protocole transactionnel (défauts du matériel livré) prévoyant un remboursement sur les exercices 2019 et 2020 d'un montant respectivement de 0,200 M€ et 0,170 M€. A cela s'ajoute un reversement de Taxes Intérieures de consommation finale sur l'Electricité suite à une exonération accordée pour 0,041M€ et des régularisations comptables demandées par le trésorier pour 0,080 M€.

### 2.2.1.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **2,279 M€** (contre 2,370 M€ en 2019), soit -3,84%. Il faut noter la baisse des charges d'assurance, les bâtiments intégrant l'ensemble immobilier de la CAN assuré par le budget principal. Le budget y participe cependant via la contribution.
- o Les frais de personnel : **2,784 M€** (contre 2,897 M€ en 2019) soit -3,90%.
- o Les reversements à l'Agence de l'eau : **1,330 M€** (contre 1,484 M€).
- o Les charges de gestion courante : **0,097 M€** (contre 0,357 M€ en 2019). Les admissions en non-valeurs représentent la quasi-totalité ce chapitre budgétaire. L'année 2019 a été l'occasion d'apurer l'ensemble des créances non recouvrables encore dans les comptes datant des années antérieures à 2010.

### 2.2.1.3 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **2,469 M€** (contre 4,487 M€ en 2019). On peut observer une baisse des investissements, 2019 résultant de l'achèvement des projets initiés sur les années antérieures, et notamment:
  - la réhabilitation du R+1 et du parking à Marot : 0,160 M€
  - l'étanchéité du bassin bas : 0,139 M€
  - le renouvellement du parc compteurs: 0,093 M€
  - le renouvellement des véhicules: 0,108 M€
  - le renouvellement ou les extensions de réseaux : 1,690 M€
  - l'étude BRGM: 0,067 M€
  - l'acquisition de terrains dans le cadre de la DUP du Vivier: 0,037 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **2,761 M€** (contre 3,462 M€ en 2019). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (0,399 M€) et le recours à l'emprunt pour 2,000 M€. L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

## 2.2.2 Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC)

**Faits marquants** : En 2020, les communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON rejoignent le périmètre de distribution d'eau du service.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 027 663,43
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 027 663,43</b>
Recettes de l'exercice	1 571 000,97
Excédent reporté 2019	1 348 880,83
<b>Recettes totales</b>	<b>2 919 881,80</b>
<b>D'où un excédent au 31/12/2020 de :</b>	<b>1 892 218,37</b>

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	897 959,29
<b>Dépenses totales</b>	<b>897 959,29</b>
Recettes de l'exercice	666 854,04
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	468 220,67
Résultat 2019 reporté	518 797,64
<b>Recettes totales</b>	<b>1 653 872,35</b>
<b>D'où un résultat comptable au 31/12/2020</b>	<b>755 913,06</b>

<b>Soit un excédent global de clôture de</b>	<b>2 648 131,43</b>
contre	2 335 899,14 en 2019

L'autofinancement brut dégagé par la gestion 2020, a connu une forte augmentation de 47,70%, soit 0,314 M€, résultant d'une diminution des dépenses (-18,33%) conjuguée à une augmentation des recettes (+15,10%).

Le résultat de clôture est stable et reste élevé, représentant près de 4 années de financement d'investissement.

	2014	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
<b>Recettes Réelles Fonctionnement</b> (1)	<b>1 046 070</b>	<b>1 148 324</b>	9,78%	<b>1 223 725</b>	6,57%	<b>1 239 869</b>	1,32%	<b>1 280 578</b>	3,28%	<b>1 235 686</b>	-3,51%	<b>1 422 220</b>	15,10%
<b>Dépenses Réelles Fonctionnement</b> (2)	<b>474 473</b>	<b>507 223</b>	6,90%	<b>470 789</b>	-7,18%	<b>567 390</b>	20,52%	<b>613 724</b>	8,17%	<b>610 134</b>	-0,58%	<b>498 278</b>	-18,33%
<b>Autofinancement brut</b> (3)=(1)-(2)	<b>571 597</b>	<b>641 101</b>	12,16%	<b>752 936</b>	17,44%	<b>672 479</b>	-10,69%	<b>666 854</b>	-0,84%	<b>625 552</b>	-6,19%	<b>923 942</b>	47,70%
<b>Remboursement capital de la dette</b> (4)	<b>204 372</b>	<b>197 875</b>	-3,18%	<b>215 090</b>	8,70%	<b>213 901</b>	-0,55%	<b>217 512</b>	1,69%	<b>211 996</b>	-2,54%	<b>230 140</b>	8,56%
<b>Autofinancement net</b> (5)=(3)-(4)	<b>367 224</b>	<b>443 227</b>	20,70%	<b>537 846</b>	21,35%	<b>458 578</b>	-14,74%	<b>449 341</b>	-2,01%	<b>413 556</b>	-7,96%	<b>693 802</b>	67,76%
<b>Recettes externes</b> (6)	<b>613 416</b>	<b>90 994</b>		<b>110 029</b>		<b>216 350</b>		<b>141 639</b>		<b>238 412</b>		<b>68 734</b>	
<b>Avances remboursables</b> (7)	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Emprunts de l'année</b> (8)	<b>0</b>	<b>500 000</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Opérations neutres de la dette</b> (9)													
<b>Total Recettes Réelles Invest</b> (10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	<b>1 185 012</b>	<b>1 232 095</b>		<b>862 966</b>		<b>888 829</b>		<b>808 493</b>		<b>863 964</b>		<b>992 676</b>	
<b>Dépenses d'équipements</b> (11)	<b>71 649</b>	<b>475 474</b>		<b>636 448</b>		<b>890 770</b>		<b>713 951</b>		<b>658 371</b>		<b>450 304</b>	
<b>Autres dépenses</b> (12)	<b>596 360</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Opérations neutres de la dette</b> (13)	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Total Dépenses Réelles Invest</b> (14)=(4)+(11)+(12)+(13)	<b>872 381</b>	<b>673 349</b>		<b>851 538</b>		<b>1 104 671</b>		<b>931 463</b>		<b>870 367</b>		<b>680 444</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b> (15)=(10)-(14)	<b>312 631</b>	<b>558 747</b>		<b>11 428</b>		<b>-215 842</b>		<b>-122 970</b>		<b>-6 403</b>		<b>312 232</b>	
<b>Résultats N-1 (1068, 001 et 002)</b> (16)	<b>1 798 308</b>	<b>2 110 939</b>		<b>2 669 686</b>		<b>2 681 114</b>		<b>2 465 272</b>		<b>2 342 302</b>		<b>2 335 899</b>	
<b>Résultat de clôture (FDR)</b> (17)=(15)+(16)	<b>2 110 939</b>	<b>2 669 686</b>		<b>2 681 114</b>		<b>2 465 272</b>		<b>2 342 302</b>		<b>2 335 899</b>		<b>2 648 131</b>	
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>1 785 494</b>	<b>2 111 104</b>		<b>1 896 014</b>		<b>1 682 113</b>		<b>1 464 601</b>		<b>1 252 604</b>		<b>1 272 963</b>	
<b>Taux d'épargne brute</b> EB/RRF	<b>54,64%</b>	<b>55,83%</b>		<b>61,53%</b>		<b>54,24%</b>		<b>52,07%</b>		<b>50,62%</b>		<b>64,96%</b>	
<b>Taux d'épargne nette</b> EN/RRF	<b>35,11%</b>	<b>38,60%</b>		<b>43,95%</b>		<b>36,99%</b>		<b>35,09%</b>		<b>33,47%</b>		<b>48,78%</b>	
<b>Taux d'endettement</b> Encours/RRF	<b>170,69%</b>	<b>183,84%</b>		<b>154,94%</b>		<b>135,67%</b>		<b>114,37%</b>		<b>101,37%</b>		<b>89,51%</b>	
<b>Capacité de désendettement</b> (solvabili Encours/EB	<b>3,12</b>	<b>3,29</b>		<b>2,52</b>		<b>2,50</b>		<b>2,20</b>		<b>2,00</b>		<b>1,38</b>	

La dette antérieure à 2020 ne tient pas compte de celle issue des communes en gestion autonome et intégrant le périmètre CAN au 1er janvier.

#### 2.2.1.4 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o La vente d'eau aux abonnées : **1,057 M€** (contre 0,932 M€ en 2019). On observe une légère hausse liée à l'intégration des communes de MAUZE-SUR-LE-MIGNON et LA FOYE-MONJAULT dans le périmètre "distribution d'eau potable", au 01/01/2020.
- o Le subvention d'exploitation, perçue de l'Agence de l'eau au titre du programme Re-sources (actions de prévention pour protéger la ressource en eau), s'élève à **0,277 M€**.

#### 2.2.1.5 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :

- o Les charges à caractère général : **0,241 M€** (contre 0,347 M€ en 2019), soit -30,5%. Si les charges de coût d'énergie et d'entretien sont portées par le délégataire (la SAUR), les achats d'eau à l'extérieur sont réalisés par le budget SEVC.
- o Les frais de personnel : **0,211 M€** (contre 0,204 M€ en 2019) soit +3,43%.

#### 2.2.1.6 Synthèse de la section d'investissement :

- o Les dépenses d'équipements : **0,450 M€** (contre 0,658 M€ en 2019). Principalement, les dépenses ont porté sur :
  - Le renouvellement du réseau au Vanneau-Irleau : 0,209 M€
  - Le renouvellement du réseau à Mauzé : 0,056 M€
  - Le renouvellement du réseau au Val du Mignon : 0,041 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **0,537 M€** (contre 0,729 M€ en 2019). Ce montant intègre la récupération de TVA par transfert de droit à déduction (lié au contrat DSP) pour 0,069 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

## 2.3 BUDGET TRANSPORTS

**Faits marquants :** L'année 2020 a été marquée par une baisse du Versement Mobilité liée à la crise sanitaire d'un montant de 0,540 M€. L'autofinancement brut s'est donc fortement réduit de près d'1 M€.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	17 976 116,32
<b>Dépenses totales</b>	<b>17 976 116,32</b>
Recettes de l'exercice	18 545 744,46
Excédent reporté 2019	5 587 623,99
<b>Recettes totales</b>	<b>24 133 368,45</b>
<b>D'où un excédent au 31/12/2020 de :</b>	<b>6 157 252,13 €</b>

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 850 860,22
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 850 860,22</b>
Recettes de l'exercice	1 343 032,59
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	862 840,49
Excédent reporté 2019	579 750,32
<b>Recettes totales</b>	<b>2 785 623,40</b>
<b>D'où un résultat comptable au 31/12/20 de :</b>	<b>934 763,18 €</b>

**Soit un excédent global de clôture de 7 092 015,31 €**

7 030 214,80 € en 2019

L'autofinancement brut connaît une brutale diminution liée à la réduction du versement mobilité de 0,540 M€ et du loyer d'affermage 2019 qui était majoré par une régularisation des années antérieures (rescrit fiscal demandé par la DDFIP).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmentées de 1,05%. A noter qu'un avenant est en cours de négociation pour réduire la compensation tarifaire versée en 2020 par la CAN (impact sur 2021).

On constate cependant une légère progression du résultat global de clôture (fonds de roulement). Cela pourrait permettre de poursuivre l'offre multimodale à l'échelle du territoire notamment en terme d'infrastructures : parkings relais ; aires de covoiturage ; rénovation/extension du dépôt bus et station GNV.

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement + les subventions d'investissement reçues) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
Recettes Réelles Fonctionnement <sup>(1)</sup>	17 387 780	1,81%	16 504 760	-5,08%	17 467 679	5,83%	17 330 126	-0,79%	19 404 772	11,97%	18 487 340	-4,73%
Dépenses Réelles Fonctionnement <sup>(2)</sup>	15 451 270	2,22%	14 222 410	-7,95%	15 292 263	7,52%	14 961 367	-2,16%	16 640 727	11,22%	16 815 243	1,05%
Autofinancement brut <sup>(3)=(1)-(2)</sup>	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%
Remboursement capital de la dette <sup>(4)</sup>	0		0		0		0		0		0	
Epargne nette <sup>(5)=(3)-(4)</sup>	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%
Recettes externes <sup>(6)</sup>	211 700		152 216		142 992		28 000		450 989		135 383	
Avances remboursables <sup>(7)</sup>	0											
Emprunts de l'année <sup>(8)</sup>	0											
Opérations neutres de la dette <sup>(9)</sup>	0											
Total Recettes Invest <sup>(10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)</sup>	2 148 210		2 434 566		2 318 407		2 396 759		3 215 034		1 807 480	
Dépenses d'équipements <sup>(11)</sup>	1 415 120		2 401 717		1 314 099		1 879 832		1 211 459		1 745 680	
Autres dépenses <sup>(12)</sup>	0											
Opérations neutres de la dette <sup>(13)</sup>	0		0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest <sup>(14)=(4)+(11)+(12)+(13)</sup>	1 415 120		2 401 717		1 314 099		1 879 832		1 211 459		1 745 680	
Résultat de l'exercice <sup>(15)=(10)-(14)</sup>	733 090		32 849		1 004 308		516 927		2 003 575		61 801	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) <sup>(16)</sup>	2 739 466		3 472 556		3 505 405		4 509 713		5 026 640		7 030 215	
Résultat de clôture <sup>(17)=(15)+(16)</sup>	3 472 556		3 505 405		4 509 713		5 026 640		7 030 215		7 092 015	

### 2.3.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o Le versement mobilité (Ex-Versement transport) : **16,244 M€** (contre 16,784 M€ en 2019). Forte diminution liée, d'une part, au recours au chômage partiel des entreprises du territoire pendant la période de confinement, et d'autre part, à une régularisation en 2019 des versements de la Mutuelle Sociale Agricole de 0,350 M€.
- o Les dotations et participations : **1,639 M€** (même montant en 2019). Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€ et une dotation reversée par l'Etat (0,117 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,470 M€**. Pour être assujetti à la TVA, la CAN se devait de mettre en œuvre un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

### 2.3.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **15,322 M€** (contre 14,844 M€ en 2019).

On retrouve principalement le coût de la DSP pour 12,687 M€ contre 12,222 M€ en 2019. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 1,976 M€ contre 1,821 M€ en 2019. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,496 M€.

L'évolution du coût de la DSP en 2020 s'explique par la prise de compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2020 du transport scolaire (compétence assumée jusque-là par la région).

- o Les frais de personnel : **0,343 M€** (contre 0,335 M€ en 2019).
- o Les charges de gestion courante : **1,004 M€** (contre 1,432 M€ en 2019).

Il s'agit principalement de la Convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,666 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle faut ajouter un versement de 0,014 M€ au titre des élèves de Villiers en Plaine et Germond-Rouvre inscrit sur des collèges hors CAN (convention avec la région). Il convient de préciser que la baisse sur ce chapitre est occasionnée par la reprise en gestion directe par la DSP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 des transports scolaires relevant antérieurement de la Région.



### 2.3.3 Synthèse de la section d'investissement :

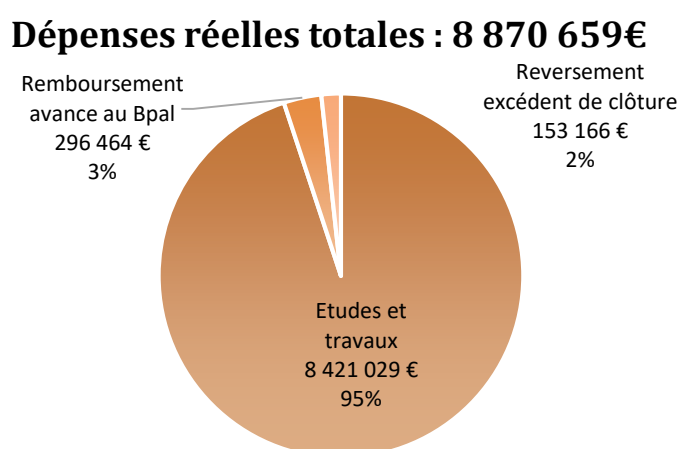
o Les dépenses d'équipements : **1,746 M€** marquant une volonté de diversifier l'offre de mobilité :

- Achat de navettes électriques : 0,574 M€
- Bornes infos voyageurs : 0,109 M€
- Aménagement accessibilité des quais et abris bus : 0,170 M€
- Acquisition vélos et trottinettes : 0,632 M€

o Les recettes réelles d'investissement : **0,135 M€**

## 2.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2020 DES AUTRES BUDGETS

### 2.4.1 Zones d'activités économiques



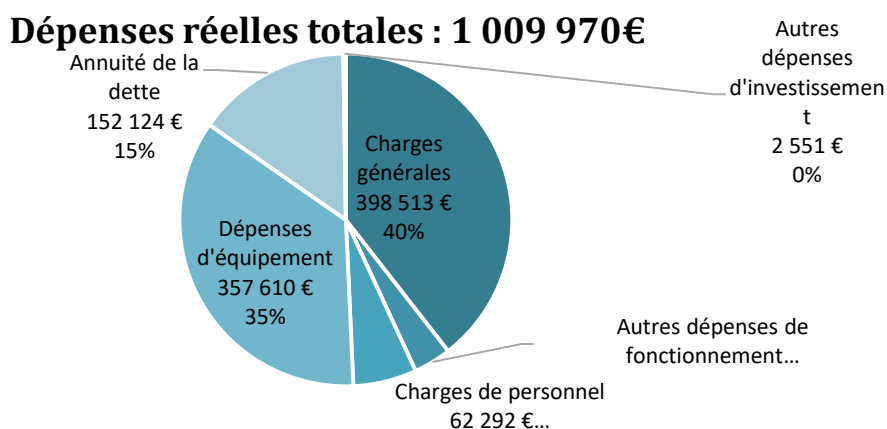
Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (2,599 M€) et par emprunt pour la zone d'activité Terre de Sport (11,000 M€).

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 0,296 M€. Il s'agit de vente de parcelles notamment sur les zones du Luc les Carreaux (0,272 M€) et de Les Chéracles (0,024 M€).

La crise sanitaire a pu retarder la constatation de la vente de parcelles sous compromis.

### 2.4.2 Immobilier d'entreprises

Le budget Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des activités de location aux entreprises.



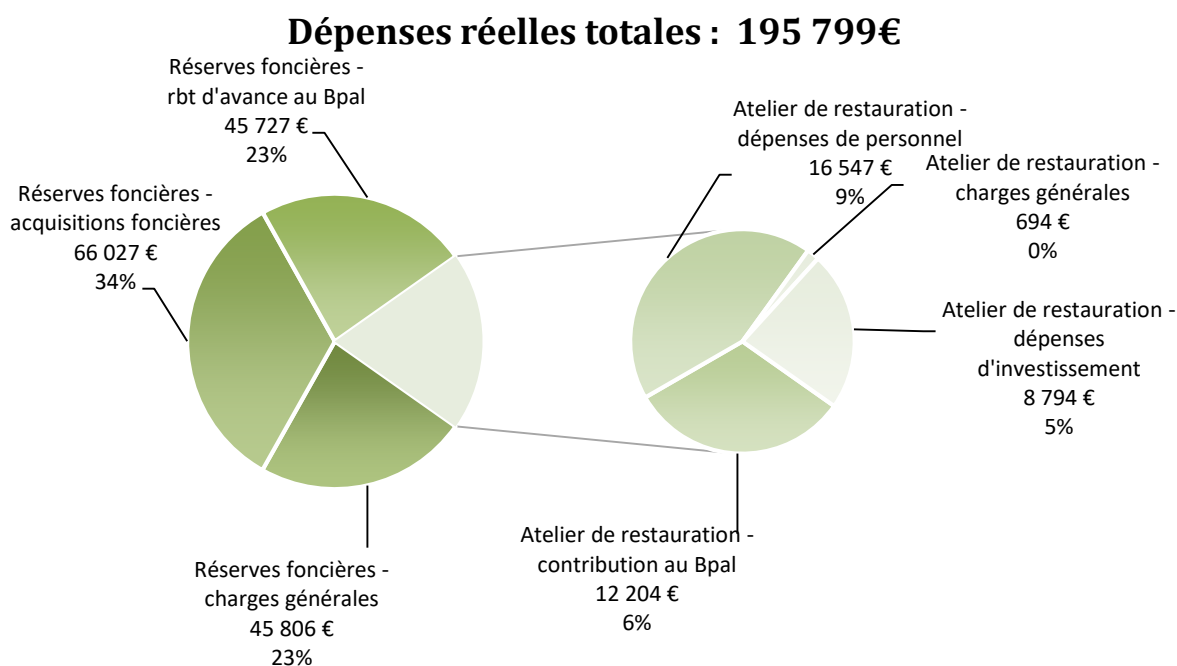
Les dépenses d'équipements de 0,358 M€ concernent essentiellement les bâtiments Niort Tech 1 pour 0,122 M€ et Saint-Gelais pour l'implantation de Panofrance 0,122 M€ et l'aménagement de la boulangerie rue Pluviault à Niort pour 0,095 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les recettes des services et les revenus des immeubles 0,396 M€ (42%), et par une subvention du budget principal pour 0,568 M€ (58%).

A noter en 2020, une diminution des recettes de loyers de 0,091 M€ (0,376 M€ en 2020 contre 0,467 M€ en 2019) liée au confinement.

### 2.4.3 Activités assujetties à TVA

Le budget AATVA comprend 3 opérations : les ateliers de restauration du Musée, les réserves foncières et les locations autres qu'immobilières.



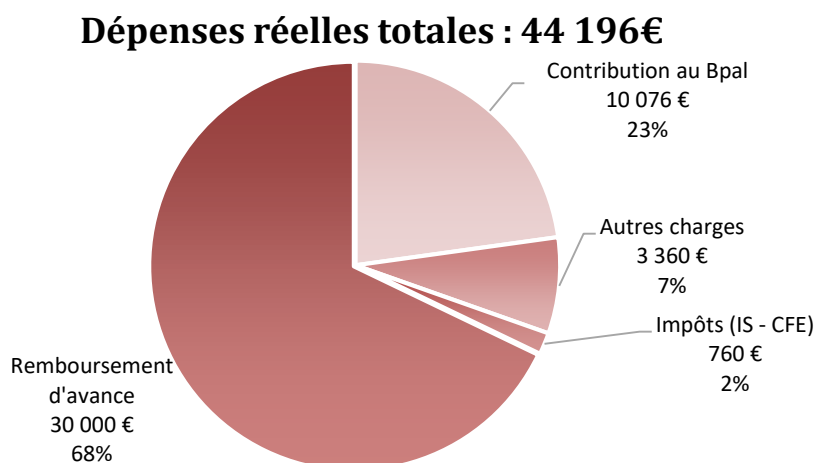
Les dépenses d'investissement de 0,121 M€ concernent :

- L'acquisition de réserves foncières pour 0,066 M€,
- Le remboursement d'avance au budget principal pour 0,046 M€ (vente de parcelles situées sur Aiffres)
- L'acquisition de matériels pour l'atelier de restauration pour 0,009 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont financées :

- Par les recettes des services de l'atelier de restauration pour 0,003 M€ (2,5%)
- Par les recettes des autres locations pour 0,013 M€ (11,0%)
- Par une subvention du budget principal pour 0,104 M€ (86,5%)

## 2.4.4 Energies renouvelables



En 2020, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 0,033 M€ sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2020, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 0,070 M€.

## 3 – LA GESTION DE LA DETTE

L'encours total de la dette au sein de la CAN s'établit au 31 décembre 2020 à 111,671 M€, contre 90,745 M€ au 31 décembre 2019<sup>1</sup>, soit +20,926 M€.

Evolution détaillée de l'endettement 2020	
Capital restant dû net au 31/12/19	90 745 249
Amortissement net des emprunts	7 150 642
Remboursement trop perçu agence de l'eau	7 080
Mobilisation des emprunts bancaires	28 083 600
<b>Capital restant dû net au 31/12/20</b>	<b>111 671 127</b>

Sur 2020, la CAN a mobilisé 4 emprunts pour un montant total de 15,000 M€ sur le budget principal auprès des établissements suivants :

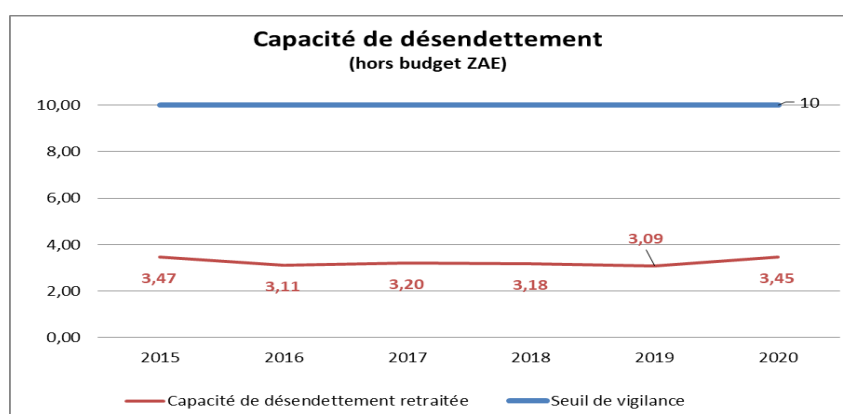
- La Banque Postale pour 5,000 M€ au taux fixe de 0,98% sur 30 ans.
- Arkéa pour 4,000 M€ au taux fixe de 1,34% sur 30 ans.
- La Caisse d'Épargne pour 4,000 M€ au taux fixe de 1,09% sur 25 ans.
- Le Crédit Agricole pour 2,000 M€ au taux fixe de 1,01% sur 25 ans.

Par ailleurs, en 2020, le SEV a mobilisé la 2eme phase d'un emprunt au taux de 0,99% sur 20 ans pour 2,000 M€, le budget assainissement a mobilisé une avance agence de l'eau à 0% pour 0,084 M€, et le budget ZAE a mobilisé 2 emprunts de 6,000 M€ et 5,000 M€, respectivement au taux de 0,42% sur 10 ans et 0,55% sur 5 ans.

### 3.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.

Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.



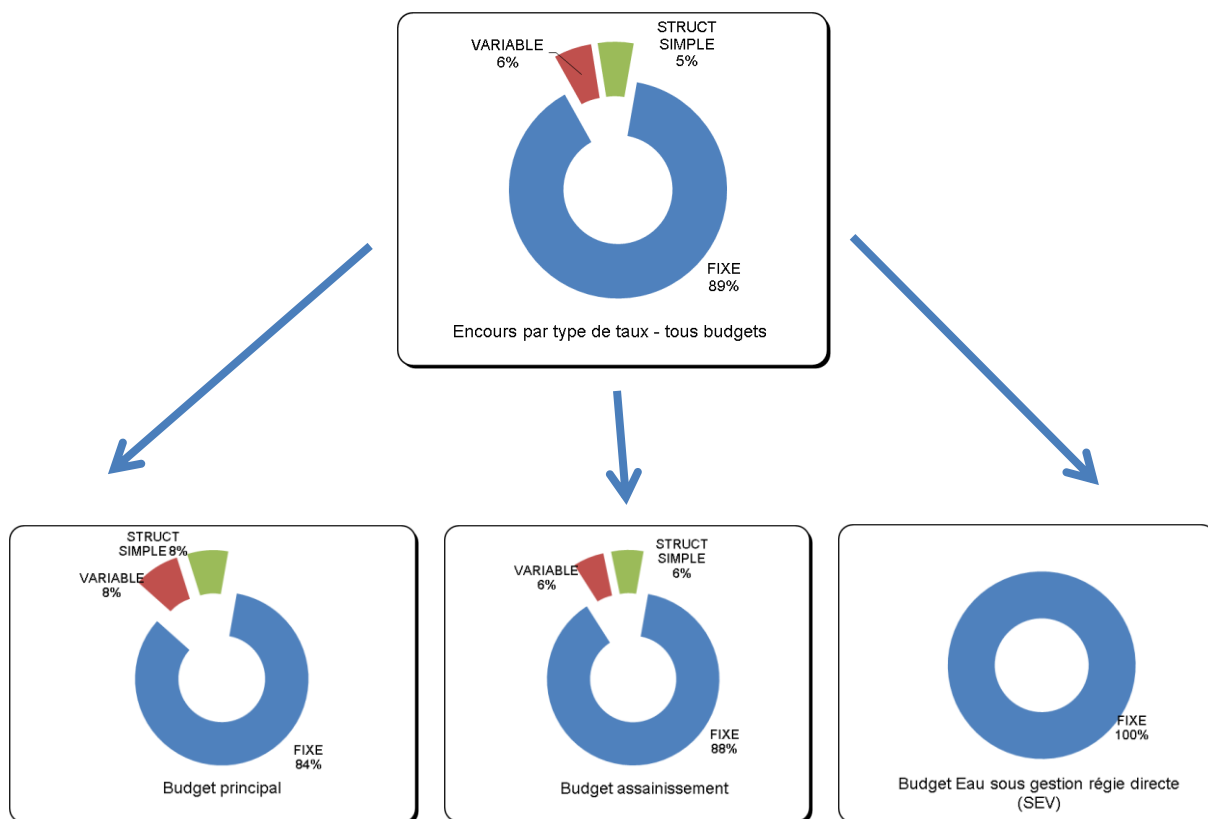
La capacité de désendettement, augmente du fait de la mobilisation d'emprunts nouveaux et de la diminution de l'épargne.

<sup>1</sup> L'encours de dette tient compte des emprunts issus du transfert de compétence eau potable au 01/01/2020.

## 3.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposé sur des prêts à risque.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant<sup>2</sup> :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen	3,98%	3,90%	3,83%	3,67%	3,53%	3,07%

<sup>2</sup> \*Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

## 4 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

### 4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 110 contrats de prêts en 2020. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats hormis ceux concernant la zone concédée « Terre de sport » garantis à 80%.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Quotité garantie (%)	Capital initial mobilisé au 31/12/2020	Capital restant dû au 31/12/2020
3F IAA	Logements sociaux	100%	5 339 330	5 196 524
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	100%	2 724 163	2 377 763
	Logements sociaux	100%	4 899 342	4 228 375
SMO Niort terminal	Niort terminal	100%	5 600 000	4 060 000
Deux-Sèvres Aménagement	Terre de sports	80%	11 200 000	1 432 505
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	100%	19 803 070	18 856 290
Soliha	Logements sociaux	100%	41 273	41 273
<b>Total général</b>			<b>49 607 177</b>	<b>36 192 730</b>

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Nouvelles annuités garanties 2020	17 881
+ Annuité de la dette garantie	6 577 343
+ Annuité nette de la dette	4 225 492
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	10 820 716
Recettes réelles de fonctionnement	94 691 968
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice</b>	<b>11,43%</b>

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2019, ce taux, déterminé à partir du total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 11,43% donc très loin de limite prudentielle des 50%.

La garantie donnée pour le financement du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal est particulièrement surveillée. Un refinancement a été opéré par ce Syndicat en 2021, réduisant le taux et les annuités de cet emprunt mais l'activité de la SAEML Niort Terminal Promotion, gestionnaire de la plateforme multimodale dans le cadre d'une Délégation de Service Public, est insuffisante à ce jour pour lui permettre d'honorer sa redevance d'usage de l'équipement (voir § 4.2).

## 4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Dans le cadre du changement de délégataire de transport public, la SEMTAN sera dissoute en 2021 et le capital ne sera libéré qu'à ce terme. En effet, cette dernière doit percevoir, trois ans après son dernier exercice budgétaire, le paiement du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SPL Unutri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie	Société coopérative d'intérêt collectif permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Syndicat assurant le déploiement du projet de la plateforme Niort Terminal via la promotion et la commercialisation	2 359 900 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
	SEMTAN	En cours de dissolution	150 000 €
Eau potable SEV	SPL de la Touche- Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	7 480 €
Eau potable SEVC			1 540 €

La SAEML Niort Terminal Promotion a été recapitalisée en 2018 pour permettre de faire face à la phase de démarrage de l'activité ferroviaire sur les sites appartenant au SMO (La Crèche, Prahecq, St-Florent). Les déficits cumulés affaiblissent progressivement ce capital (réduit de 4 Millions d'euros à 1,3 millions au 31 Décembre 2020). Les conséquences budgétaires et financières de cette situation doivent être déterminées par les 3 actionnaires principaux (CAN, HVS et CCI) en 2021.

### **4.3 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS**

Les EPF ont vocation à soutenir les collectivités locales et EPCI dans leurs politiques foncières. Son intervention se situe sur le territoire des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres.

L'établissement a vocation à acquérir directement les biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité ou à une personne désignée.

La CAN dispose de 3 portages fonciers concernant :

- La friche Mathé sur la commune du Vanneau-Irleau pour 2,000 M€
- La structuration du pôle gare Niort Atlantique - Engagement maximum conjoint avec la Ville de Niort pour 3,000 M€
- Le plan de prévention des risques technologiques sur la zone de St Florent pour 0,384 M€

### **4.4 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

L'Agglomération a versé un montant de subventions de fonctionnement de 3,125 M€ en 2020, contre 2,922 M€ en 2019.

Ces subventions se répartissent entre un soutien aux organismes publics (Communes, Universités, Office de tourisme communautaire) pour 1,536 M€ et les organismes privés (Associations, entreprises culturelles, d'insertion) pour 1,589 M€.

Vous trouverez ci-dessous la liste des organismes bénéficiant d'un soutien de plus de 50 000 €



Budget	Organisme	Objet	2020
	Centre hospitalier de Niort	Participation au financement du contrat local de santé	50 000
	Université de Poitiers	Enseignement supérieur	620 000
	Agence départementale d'information logement (ADIL)	PLH et plateforme de rénovation énergétique	99 555
Principal	Calyxis pole d'expertise du risque	Association positionnée sur l'information et la sensibilisation du public à la prévention des risques	280 000
	Commune de Niort	Activités périscolaires et jeunes	58 500
	Mission locale du pays niortais	Association apportant des réponses aux jeunes sur les questions de l'emploi, de la formation mais aussi sur le logement ou la santé.	159 425
	AIVE - Pour insertion via économie	Développer la mobilité pour l'accès à l'emploi	54 264
	L'escale 79	PLH - Habitat jeunes - SILOG - Cap jeunes	118 000
	Centre socio culturel de part et d'autres - Niort	Activités vacances scolaires	54 960
	Réseau professionnels numérique	Mobilise les acteurs du territoire pour mener des actions en faveur de la filière numérique	74 500
	Office de tourisme communautaire	Promouvoir le tourisme	430 000
	Comité de bassin d'emploi	Instance de dialogue social territorial proposant, orientant et/ou mettant en œuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi	149 709
	Unis Cité	Association qui propose un engagement solidaire (service civique)	53 770
	Carrefour pour l'emploi	Forum permettant d'aider et de conseiller les demandeurs d'emploi, de mobiliser les acteurs locaux et de fluidifier le marché du travail	67 450
	L'étudiant	Participation au salon de l'étudiant	75 000
	Université de La Rochelle	Enseignement supérieur	250 000

## 4.5 LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES

L'Agglomération a versé un montant de subventions d'équipement (d'investissement) de **7,673 M€ en 2020** contre 8,464 M€ en 2019.

Elles se répartissent entre des aides à l'aménagement du territoire (Programme communautaire auprès des Communes - PACT ; équipements du Haut débit, recyclage de friches) pour **5,483 M€** et les aides à l'habitat (Programme Local de l'Habitat au bénéfice des bailleurs sociaux et des particuliers) pour des aides organismes publics (Communes, Universités, Office de tourisme communautaire) pour **1,845 M€** et les organismes privés (Associations, entreprises culturelles, d'insertion) pour **0,345 M€**.

Vous trouverez ci-après les bénéficiaires de ces subventions participant à structurer notre territoire.

	Tiers concerné	Objet	2020
Communes et syndicat	Amuré	PACT	5 468 €
	Arçais	PACT	48 199 €
	Brulain	PACT	46 740 €
	Le Bourdet	PACT	4 577 €
	Coulon	PACT	9 484 €
	Echiré	PACT	196 124 €
	Epannes	PACT	63 131 €
	Fors	PACT	71 596 €
	Frontenay RR	PACT	76 877 €
	Germond-Rouvre	PACT	24 702 €
	La Foye Monjault	PACT	42 481 €
	La Rothenard	PACT	21 850 €
	Magné	PACT	77 902 €
		Fonds communautaire patrimoine	2 376 €
	Marigny	PACT	11 182 €
		PACT	1 912 998 €
	Niort	Fonds communautaire patrimoine	6 814 €
	Plaine d'Argençon	PACT	30 923 €
	Prahecq	PACT	33 173 €
	St-Gelais	PACT	23 086 €
	St-Georges de Rex	PACT	939 €
	Sansais	PACT	23 229 €
		Fonds communautaire patrimoine	642 €
	St-Hilaire	PACT	56 192 €
	St-Maxire	PACT	33 714 €
	St-Martin de Bernegoue	PACT	7 517 €
	St-Rémy	PACT	67 249 €
	St-Symphorien	PACT	99 917 €
	Usseau/Val du Mignon	PACT	36 780 €
		Fonds communautaire patrimoine	545 €
	Vallans	PACT	25 527 €
	Vanneau-Irleau	PACT	17 309 €
	EPF	Aménagement urbain	385 825 €
	IIBSN	Tourisme fluvial	39 516 €
Parc régional du Marais Poitevin	Tourisme fluvial	50 757 €	
	PCAET - Plantation d'arbres	5 000 €	
Syndicat mixte THD numérique	Subvention très haut débit	1 615 566 €	
	<b>Sous-total Communes et syndicats</b>	<b>5 175 906 €</b>	
Sociétés	SOLIHA Solidaires pour l'habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	47 500 €
	Immobilière Atlantic Aménagement	PLH - Amélioration de l'habitat	520 900 €
	Banque Populaire	PLH - Amélioration de l'habitat	1 735 €
	Crédit Agricole	PLH - Amélioration de l'habitat	24 268 €
	Caisse fédérale	PLH - Amélioration de l'habitat	12 010 €
	SEM d'aménagement et patrimoniale	PLH - Amélioration de l'habitat	81 500 €
	ABC IMMO	PLH - Amélioration de l'habitat	24 054 €
	Deux-Sèvres Aménagement	Clôture Bâtipolis	103 445 €
	Deux Sèvres Habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	1 249 559 €
		<b>Sous-total Sociétés</b>	<b>2 064 971 €</b>
Etat	Institut géographique national	Identification des changements sur le territoire	9 308 €
	Chambre des métiers et Artisanat	Ens sup - Installation nouvelles formations	125 000 €
		<b>Sous-total Etat et établissement nationaux</b>	<b>134 308 €</b>
Particuliers Associations	Divers particuliers	PLH - Amélioration de l'habitat	286 662 €
	Restaurant inter-administratif	Subvention achat de matériel	1 475 €
	Syndicat des propriétaires fonciers	PCAET - Plantation d'arbres	2 153 €
	Soliniort	Epicerie coopérative et solidaire	7 500 €
	<b>Sous-total Particuliers / Associations</b>	<b>297 790 €</b>	
	<b>TOTAL SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>7 672 974 €</b>	

## 4.6 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1er avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en terme d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

S'agissant du budget eau potable SEVC (anciennement SIEPDEP), la CAN a repris la DSP existante avec la SAUR au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette dernière a été élargie sur les communes de la Foye-Monjault et Mauzé-sur-le-Mignon, antérieurement autonomes. Le délégataire se rémunère directement sur la facturation d'eau aux clients.

Ce contrat s'achève au 31/12/2021.

## **4.7 LES CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT**

La concession d'aménagement est un contrat par lequel la personne publique ayant pris l'initiative de l'opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé.

Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Il peut être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriation ou de préemption. S'il a mandat, il peut procéder à la vente, à la location des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

Dans ce cadre juridique, la Communauté d'Agglomération disposait, en 2020, d'une seule concession publique d'aménagement liée à la Zone d'activités Terre de Sports. Cette concession a pris fin le 12 juillet 2020.